

PROCES-VERBAL

Assemblée Générale de la MSA ALPES DU NORD (Isère, Savoie, Haute-Savoie)

LE 12 AVRIL 2019 à GRENOBLE

- : - : -

L'An Deux Mille Dix Neuf, le 12 Avril, se déroule à Grenoble (Isère) l'Assemblée Générale de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord.

La séance est ouverte à 9 H.15 sous la présidence de Mme Françoise THEVENAS. Elle souhaite à toutes et à tous la bienvenue et les remercie d'avoir répondu nombreux à notre convocation pour les uns et à notre invitation pour les autres.

Mme THEVENAS remercie tout particulièrement les membres constitutifs de l'Assemblée Générale de la MSA Alpes du Nord, c'est-à-dire l'ensemble des délégués cantonaux constituant l'Echelon Local de nos 3 départements (Isère - Savoie - Haute-Savoie).

Aujourd'hui, 156 délégués sont présents (25,28 %).

Le quorum étant atteint, Mme THEVENAS constate que l'Assemblée Générale peut valablement se tenir.

Mme THEVENAS présente les personnalités installées à ses côtés :

- M. Thierry GIRARD, 1er Vice – Président de la MSA Alpes du Nord
- M. Lionel BEFFRE – Préfet de l'Isère
- M. François-Emmanuel BLANC, Directeur général de la Caisse Centrale de MSA
- M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord

Elle remercie ensuite toutes les personnalités qui font l'honneur d'être présentes aujourd'hui :

- Mesdames et Messieurs les Parlementaires
- Mesdames et Messieurs les élus
- Mesdames et Messieurs les Directeurs représentant les services de l'Etat
- Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs des différentes OPA et des Associations avec lesquelles nous travaillons
- Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs des organismes de Protection Sociale
- Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs des caisses de MSA voisines
- Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs

Ces représentations sont symboliques de ce que représentent la MSA et le monde agricole.

Et présente les excuses des absents qui, retenus par d'autres obligations, ne peuvent participer à nos travaux.

Pour respecter la parité entre les départements du territoire Alpes du Nord, l'Assemblée Générale de la Caisse se tient, cette année, à GRENOBLE.

Afin que l'Assemblée Générale puisse valablement statuer et conformément aux statuts, Mme THEVENAS procède ensuite à **la désignation d'un assesseur dans chacun des collèges.**

1er collège : M. René FECHOZ-CHRISTOPHE

2ème collège : Mme Isabelle TARDY

3ème collège : M. François ROZIER

Le secrétaire de séance est M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord.

Ces désignations n'ont fait l'objet d'aucune opposition par l'Assemblée Générale.

PRESENTATION DU DEROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET INFORMATION

Mme la Présidente THEVENAS présente le déroulement des travaux de cette matinée qui a pour thème phare « La MSA, acteur essentiel des territoires ruraux ».

"Acteur essentiel au sens propre du terme. Car nous prenons une part active à la vie de nos territoires.

Nous sommes présents physiquement partout : pour 1 canton, 9 délégués, soit 619 délégués au total sur le territoire Alpes du Nord.

Nous sommes-là pour développer un ensemble d'actions sur nos territoires, avec la volonté d'associer les habitants à la conception et à la réalisation de leurs projets.

C'est vous et les habitants qui agissez !

Ce matin, nous allons mettre en évidence ces réalisations."

La partie statutaire sera consacrée :

- à la présentation des différents rapports, illustrés de séquences filmées et de témoignages
- à la présentation de 3 motions
- aux réponses à vos questions écrites

En deuxième partie :

- M. François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA interviendra sur le bilan et les perspectives du mandat, le projet stratégique « MSA 2025 » et les élections 2020,
- Intervention qui sera suivie d'un échange avec vous tous.

Cette deuxième partie sera introduite par notre 1er Vice-Président, Thierry GIRARD.

En troisième partie, M. le Préfet de l'Isère, Lionel BEFFRE, clôturera les travaux de notre Assemblée Générale.

HOMMAGE A JEAN-JACQUES EXERTIER

Avant d'ouvrir la partie statutaire de cette matinée, Mme THEVENAS tiens à rendre hommage à M. Jean-Jacques EXERTIER, Président de la MSA Alpes du Nord, décédé brutalement dans la nuit du 20 Décembre 2018.

Elle salue particulièrement son épouse Marie-Pierre présente au premier rang.

"Jean-Jacques, à 64 ans tu nous as quittés.

Toi, le mari, le père ; le grand-père et le compagnon de route.

De toi, nous retenons :

- le sens des valeurs que tu portais et ta volonté d'essayer de concilier vie familiale, exploitation agricole, tes nombreux engagements et ta passion des voyages et de la montagne.
- ton attachement profond au monde agricole que tu soutenais avec fierté à chaque occasion.

Ce sens de l'engagement qui t'a conduit à exercer des responsabilités multiples dans la vie publique et au sein des organisations professionnelles agricoles.

Ce caractère entier qui t'a animé ; prompt à bâtir, construire, à faire toujours mieux : homme de projet et d'action

Cette belle intégrité qui te caractérisait, cette vigilance à ne pas accomplir d'actes que tu jugeais de nature à nuire à l'image de ta famille, de toi-même, de la MSA.

Toi le fervent défenseur de l'agriculture, des territoires ruraux et de la MSA.

A la tête de notre Conseil d'Administration, tu as lancé les défis que tu estimais indispensables pour la MSA.

Tu les as engagés durant ton mandat.

Tu as su créer, autour de toi, une synergie entre les administrateurs, les délégués, la direction, les services de la caisse ainsi qu'avec les partenaires du monde agricole.

Aujourd'hui nous commençons à mesurer la valeur et l'éclat de ta réussite. Une identité de notre MSA renforcée auprès des organisations professionnelles agricoles et des grandes entreprises, une offre de services sur les territoires solide, un échelon local qui prend de l'épaisseur et une culture du résultat qui se développe.

Tu as su nous emmener vers de nouveaux chemins et nous convaincre de notre capacité collective à franchir les obstacles

T'évoquer Jean-Jacques, c'est souligner le beau chemin que nous avons parcouru ensemble

T'évoquer c'est transmettre une pensée particulière à Marie-Pierre ton épouse et à Bertrand, Anne-Lise, Amandine, tes enfants.

Qu'ils sachent la valeur du souvenir que tu laisses en chacune des personnes que tu as croisées, en chacun d'entre nous."

Pour saluer sa mémoire, Mme THEVENAS invite la salle à se lever et à le remercier par un moment d'applaudissements.

Puis, elle remercie l'Assemblée et fait part de la décision prise par les administrateurs de la MSA Alpes du Nord qui est de renommer la salle du Conseil d'Administration de la MSA Alpes du Nord : **salle Jean-Jacques EXERTIER**.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2018

Mme la Présidente THEVENAS soumet à **l'approbation des délégués le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'année 2018** qui a été publié sur le site Internet de la MSA Alpes du Nord dans la rubrique « Etre élus MSA ».

Mis aux voix, le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2018 est approuvé à l'unanimité par les délégués présents.

Mme THEVENAS remercie les délégués pour ce vote.

RAPPORT D'ACTIVITE PAR M. CHAMPARNAUD

Puis Mme THEVENAS donne la parole à M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord, pour la présentation du **rapport d'activité de la Caisse**.

"Merci Mme la Présidente,
Bonjour à toutes et à tous.

Je vous remercie pour votre présence.

J'adresse mes remerciements à toutes les équipes qui ont contribué à la réalisation de ces documents. Ils ne vous sont pas forcément inconnus puisque lors des Comités Locaux de Territoires vous avez pu en découvrir au moins un, celui **des actions conduites sur les territoires**.

Cette année, nous avons décidé de renouer aussi avec **le rapport d'activité** ; l'année dernière nous avons réalisé un bilan à mi-mandat.

Je souhaite aussi passer un petit mot sympathique à Sonia DUPRAT qui a réalisé un certain nombre d'Assemblées Générales, c'est sa dernière, elle nous laissera ensuite pour partir en retraite dans le courant de cette année. Merci beaucoup Sonia pour votre contribution.

Vous avez toutes les informations dans ces deux documents, aussi mon intervention sera relativement brève mais j'en profite pour saluer **Sébastien BISMUTH KIMPE**, mon prédécesseur, auquel nous devons une grande partie des réalisations et des résultats qui sont mis en valeur dans ces documents.

La MSA est effectivement un acteur essentiel des territoires ruraux pour trois points essentiels :

- **c'est un acteur économique et de performance publique**
- **c'est aussi un acteur du bien être de la société et de la qualité de vie au travail**
- **ainsi qu'un acteur de proximité au cœur des territoires.**

Avant tout, la MSA est un **acteur économique et de la performance publique** qui **protège 154 800 personnes** à la fin de l'année 2018, soit un peu plus de **6 % de la population des 3 départements** : Haute Savoie, Savoie et bien sûr Isère.

C'est un acteur économique qui reverse près **d'un demi Milliard d'euros** chaque année, principalement en direction des **retraités, des assurés en santé, et des familles ou des personnes isolées.**

On voit sur cette diapositive, les ressortissants de la MSA avec une légère baisse du nombre de retraités (96 400), principalement due aux effets de la Liquidation Unique des Régimes Alignés (LURA) pour les salariés bénéficiaires qui ont eu une dernière période d'activité au régime général, désormais gérés par celui-ci et également une légère baisse du nombre de personnes, adhérentes à la MSA au bénéfice des prestations familiales, notamment du fait d'un certain nombre de réformes réglementaire, et particulièrement, l'arrêt de l'aide au logement pour les bénéficiaires de l'accession à la propriété.

Vous retrouverez dans le rapport les détails des données liées à la santé, aux prestations familiales et aux retraites.

Cette **redistribution économique** a un impact pour les 154 000 bénéficiaires affiliés à notre régime, mais aussi pour l'économie des 3 départements : on parle ici **d'achats alimentaires, de paiement de loyers, de recours aux soins et donc des dépenses de santé ...** Cela alimente un cycle économique au sein de nos 3 départements.

En 2018 nous avons assuré le **recouvrement de 345 millions de cotisations** dans des conditions rendues parfois compliquées par la mise en place de la **DSN et du TESA** et la mise à niveau de nos systèmes de traitement des contributeurs : ceux de la **MSA mais aussi ceux des cotisants.**

Nous avons poursuivi nos travaux pour fiabiliser les opérations et simplifier les opérations de nos déclarants. Je dois, à ce titre **saluer le travail des équipes de la MSA Alpes du Nord dans une cellule dédiée** mise en place par la Caisse centrale qui a très fortement contribué à améliorer la qualité des outils dont nous disposons.

Dans ce groupe, **Jean Marc POMIES, Sous Directeur de la MSA Alpes du Nord s'est particulièrement investi** jusqu'à son tout dernier jour de travail il y a 14 jours et je l'en remercie ici publiquement.

Nos dépenses de gestion s'établissent à **23,4 millions d'euros soit 2,9 %** des sommes versées ou recouvrées. Cela veut dire que pour **100 euros versés ou recouverts, 2,9 euros** sont utilisés pour réaliser ces opérations.

Une performance de gestion qui s'établit à ce niveau, c'est important de l'avoir en tête car cela montre que nous sommes particulièrement soucieux du temps, de l'argent consacrés à la réalisation de nos activités.

Enfin, ce que vous ne voyez pas parce que cela doit être sans incidence pour les adhérents, c'est qu'en 2018 et pour la première année, nous réalisons une partie de notre activité avec la **MSA Ain Rhône** dans le cadre du programme des **mutualisations de proximité.**

Nous sommes binômes de mutualisation et une partie des activités qui vous concernent (prestations de soins, recouvrement des cotisations) sont réalisées en bonne intelligence avec la caisse voisine, ce qui nous permet d'engranger des gains de productivité et d'être plus efficace au global.

La MSA est aussi un **acteur du bien-être de la société et de la qualité de vie au travail.**

Bien sûr au titre des prestations versées, je l'ai évoqué mais aussi compte tenu de notre impact en matière de prévention santé, de prévention des risques professionnels et de préservation de la santé au travail.

Quelques exemples de réalisations dans le diaporama, illustrant la variété des actions que nous sommes capables de mettre en œuvre sur les territoires. Et dans les deux rapports, vous trouverez des éléments qui viendront illustrer notre intervention dans ce domaine.

A ce titre, nous sommes investis dans le déploiement du **dossier médical partagé (DMP)**. Je vous invite d'ailleurs, si vous ne l'avez pas fait en arrivant, à profiter du service que nous vous proposons en marge de cette rencontre. Pour ouvrir **votre DMP, il vous faut votre Carte vitale et 5 minutes**. Lors d'un comité de territoire, un délégué nous a fait part de cette expérience "grâce à son DMP, son épouse a pu bénéficier beaucoup plus rapidement d'une prise en charge pour une opération urgente". Nos collègues, qui se sont déplacés exprès pour vous, seront encore présentes au moment du déjeuner pour vous permettre de réaliser cette opération.

La **MSA, acteur de proximité au cœur des territoires** aux côtés des entreprises, pas uniquement pour le recouvrement des cotisations mais aussi pour l'accompagnement de leurs salariés avec notamment une réunion d'information sur le passage à la retraite qui s'est déroulée en Avril de l'année dernière dans l'entreprise YOPLAIT, des exploitants, des familles et des jeunes, aux côtés des partenaires ...

Un acteur de proximité avec une méthode d'intervention, point fort de notre régime :

- **le guichet unique** qui est la combinaison efficace des différents services de la MSA pour traiter chaque situation, produire chaque action. C'est la **garantie de porter une vision globale sur chaque situation**.

C'est aussi :

- **un travail en partenariat et en coordination**. La MSA ne travaille pas seule, elle construit avec les autres acteurs du territoire les actions que nous y menons conjointement.

Après, **presque un an à vos côtés**, j'ai découvert un régime **proche de ses adhérents, réactif, innovant, opérationnel**. Un régime à **taille humaine**.

Un service public en phase avec les **attentes exprimées par la société** notamment au travers du grand débat.

Un régime qui apporte, on l'a vu avec la redistribution sociale, une **forte valeur ajoutée sociale** et qui **intègre ses usagers** dans sa gouvernance, c'est aussi pour cela que vous êtes là ce matin.

Cette gouvernance, cette démocratie sociale, il faut la faire vivre.

A ce titre, je m'engage en tant qu'employeur d'OPA à faciliter en 2020 les opérations de vote des salariés de la MSA aux élections.

La MSA est aussi **un service public accessible** qui rénove son accessibilité via Internet, le téléphone ou en face à face.

Comme vous le voyez, nous proposons des **entretiens sur rendez vous**, je voudrais **insister sur l'intérêt de programmer** ces rencontres :

- une visite inopinée c'est la **découverte commune des problèmes**,

- alors qu'un rendez-vous programmé, c'est un **temps de résolution des difficultés et de réponse à vos questions**. Ce service est aujourd'hui trop peu utilisé en Alpes du Nord. Je vous incite à utiliser les moyens de contact qui permettent de prendre rendez-vous pour nous donner toutes les chances de vous apporter le meilleur service. Je crois que nous devons massivement utiliser le rendez-vous.

Au titre de l'année 2018, nous avons réalisé 25 % de rendez-vous sur les presque 30 000 personnes reçues en agence. Je pense que ce chiffre peut progresser.

Nous avons aussi répondu à environ 9 appels sur 10 à la plateforme téléphonique.

J'ai enregistré le n° de téléphone de la plateforme sur mon téléphone portable, non pas pour que mes collègues m'appellent, mais pour pouvoir démontrer à tous ceux qui considèrent que nous ne sommes pas joignables, que quand j'appelle la plateforme, j'ai toujours une réponse.

Ce que je vous incite aussi à faire en tant que délégué et le message à faire passer auprès de nos adhérents, c'est d'enregistrer le n° de téléphone de la plateforme sur vos téléphones en l'appelant MSA, comme cela quand on vous rappelle, il ne s'agit pas d'un n° qui vous est inconnu.

La MSA c'est, enfin **une structure qui veut garder votre confiance en faisant œuvre de transparence**.

C'est pour cela que nous avons choisi de **partager la mesure de notre performance en fonction de la qualité** que vous ressentez.

Depuis 2018, vous trouvez ainsi cette affiche **actualisée tous les trimestres sur les principaux marqueurs de qualité de service**. C'est un engagement du Président de la République.

Il y a des aspects qui répondent à vos attentes et d'autres non. Ce sont **nos points d'amélioration**. Ceux sur lesquels je m'engage, en tant que Directeur de la MSA, à porter une attention particulière.

*Par exemple, le suivi de ces indicateurs a mis en évidence un **risque important de rupture de ressources au moment du passage à la retraite**.*

C'est inacceptable pour vous et nous en sommes conscients. En un trimestre, nous avons déjà significativement amélioré la situation de plus de 10 points mais il reste du chemin à parcourir.

Lors de mes rencontres avec les adhérents et les délégués, j'ai aussi enregistré des sujets que nous devons prendre en compte, notamment mieux **organiser les rappels téléphoniques**, mieux **expliquer certains délais incompressibles à des moments clés**, installation, demande de retraite, c'est aussi **promouvoir certains dispositifs** auprès de certains publics : notamment la **prime pour l'activité pour les exploitants**, le dispositif s'adresse aux salariés mais aussi aux exploitants, aussi je vous engage à dialoguer avec les adhérents sur ce dispositif et à utiliser les systèmes de simulation qui sont en ligne sur le site internet.

Enfin, je termine ma présentation par **cette diapositive de synthèse** qui va se construire, au fil de la matinée par des mots clés constituant l'exemple, le symbole de ce qu'a réalisé la MSA au cours de l'année 2018.

Chaque intervenant apportera sa petite brique pour enrichir ce mur qui sera entièrement constitué à la fin de nos travaux.

En vous remerciant pour votre attention, j'ai maintenant le plaisir maintenant d'accueillir sur scène **Benjamin LATTE** qui nous fait l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui. Benjamin LATTE est le **Directeur des Ressources Humaines de la Coopérative Dauphinoise**.

En 2018, ce grand groupe du monde agricole a choisi de procéder au rattachement de certaines de ses filiales au régime agricole. Au moment de préparer cette Assemblée

Générale, il nous a paru utile et intéressant de lui proposer de venir témoigner des raisons de ce choix et de la manière dont les opérations se sont déroulées."

TEMOIGNAGE DE M. BENJAMIN LATTE DIRECTEUR DES RESSOURCES DE LA COOPERATIVE DAUPHINOISE

M. CHAMPARNAUD laisse la parole à M. LATTE, Directeur des Ressources humaines de la Coopérative Dauphinoise, qui a fait le choix du régime agricole, en juillet 2018, pour 39 nouveaux sites du groupe.

En effet, la MSA a accompagné la Coopérative Dauphinoise, qui a fait le choix emblématique de restructurer son pôle « grand public » en rattachant tous les collaborateurs concernés à une seule structure, la société Alpha, relevant du régime agricole.

Au cours de son témoignage, M. LATTE est revenu sur les 5 raisons principales qui ont motivé ce choix de rejoindre le régime agricole :

- les valeurs du monde agricole,
- le bon niveau de qualité de service de la MSA Alpes du Nord,
- l'accompagnement personnalisé du projet par des équipes mobilisées,
- le guichet unique pour les salariés
- les conseils avisés des interlocuteurs santé sécurité au travail.

Mme THEVENAS remercie M. LATTE pour ce témoignage qui a mis en évidence le savoir faire et l'efficacité de la MSA vis-à-vis des grandes entreprises.

En effet, être un acteur essentiel, c'est savoir être un interlocuteur indispensable et réactif pour être reconnu et légitime.

RESOLUTIONS FINANCIERES

Mme THEVENAS donne la parole à **M. Alexandre LAFON, Directeur Financier et Comptable**, autre acteur indispensable et légitime, pour la lecture **des résolutions financières concernant les réserves de Santé Sécurité au Travail**.

Ces résolutions ont été adressées à l'ensemble des délégués par courrier le 22 Mars 2019 avec l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

"Compte tenu des dispositions réglementaires, les articles D.723-229, D.723-230 et D.723-231 du Code Rural, l'Assemblée Générale de la Caisse de MSA Alpes du Nord, réunie le 12 avril 2019 à GRENOBLE :

⇒ constate qu'au bilan au 1^{er} janvier 2018 figuraient au compte de réserves et de résultats suivants :

- o réserve de Santé Sécurité au Travail : 905 087,18 €
- o report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 1 729 501,78 €

soit un total de : 2 634 588,96 €

- ⇒ décide de porter la réserve de Santé Sécurité au Travail à son niveau réglementaire, soit 886 662,80 euros, en affectant au report à nouveau de Santé Sécurité au Travail un montant de 18 424,38 euros qui, par effet de la présente, est porté à 1 747 926,16 euros.
- ⇒ constate qu'après actualisation, les comptes de réserves se décomposent comme suit :
 - réserve de Santé Sécurité au Travail : 886 662,80 €
 - report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 1 747 926,16 €

soit un total de : 2 634 588,96 €

Mme la Présidente THEVENAS remercie M. LAFON pour cette présentation.

Mises aux voix, les résolutions financières portant sur les réserves de Santé Sécurité au Travail sont adoptées à l'unanimité par les délégués présents.

Mme THEVENAS remercie les délégués pour ce vote.

Mme THEVENAS propose maintenant d'aborder **la partie Vie Mutualiste**.

Pour cela, elle demande à Mme Martine JACQUET, nouvelle Présidente de la Commission de l'Action Mutualiste, de la rejoindre sur scène.

Nouvelle Présidente, car Thierry BLANCHET, Président de la Commission de l'Action Mutualiste de 2015 à 2018, a donné sa démission de Président.

Mais avant tout, Mme THEVENAS tient à le remercier pour son investissement, son implication et son dynamisme au sein de cette Commission qu'il a su faire évoluer vers encore plus d'ouverture et de dynamisme.

La MSA sait qu'elle pourra toujours compter sur son investissement et particulièrement en tant que Président de Bulle d'Air.

Puis, Mme THEVENAS donne la parole à Mme JACQUET.

"Merci Mme la Présidente.

C'est avec beaucoup d'émotion qu'en qualité de présidente de la Commission de l'Action Mutualiste que je me présente devant vous.

Avant de commencer le rapport mutualiste, nous voulions vous projeter une courte vidéo qui évoque une action initiée par les délégués MSA du territoire Isère Rhodanienne.

Cette vidéo sera proposée pour l'Assemblée Générale de la Caisse Centrale à titre d'exemple des réalisations mutualistes en Alpes du Nord.

Je tiens à souligner le nombre important de partenaires que nous avons mobilisés pour mener cette action.

Comme vous pourrez le voir, cette action est à l'image du savoir-faire de la MSA qui est d'associer les acteurs locaux et de répondre aux besoins du territoire."

A l'issue de **cette vidéo sur la santé des aidants**, Mme JACQUET conclut comme suit :

"Voilà pourquoi c'est une action à l'image de la MSA :

- une action sur la santé des aidants,
- portée par la MSA, ses délégués et ses salariés,
- soutenue par des partenaires : le Conseil départemental de l'Isère, le centre social Ile de Battoir, la Mairie de Beaurepaire, le CRCAS Agirc-Arrco, l'EHPAD Le Dauphin Bleu, Mutualia Territoires Solidaires, Répit Bulle d'air et Présence Verte.
- qui a répondu à une problématique locale,
- qui a rencontré son public.

Une belle réalisation comme tant d'autres."

RAPPORT MUTUALISTE

Mme JACQUET poursuit son propos pour présenter **le rapport mutualiste de la MSA Alpes du Nord**.

"Mesdames, Messieurs,

Ce qui m'amène devant vous aujourd'hui, c'est vous, c'est nous, c'est nous tous : c'est l'action mutualiste.

Présidente depuis peu de la CAM (Commission de l'Action Mutualiste), je découvre toute l'étendue de nos actions.

Elles sont nombreuses, diversifiées, souvent de belles réussites. Elles touchent tous les territoires et concernent beaucoup d'habitants.

Cette réussite repose sur deux piliers.

Tout d'abord celui des délégués de la MSA et la CAM. Et, je souhaite aussi m'associer aux remerciements de notre présidente à l'égard de Thierry Blanchet qui a œuvré ces dernières années à cette réussite.

Le deuxième pilier ce sont les équipes de la caisse sur lesquelles nous nous appuyons. Des équipes motivées, compétentes et qui travaillent ensemble : médecins et infirmiers du travail, médecins de prévention, conseillers en prévention des risques professionnels, relation adhérent, travailleurs sociaux, animateur, services supports, salariés de nos associations, agent de direction.

Sans oublier nos bénévoles au sein d'itinéraires de santé.

Aussi je souhaitais vous faire partager ma vision de notre MSA acteur essentiel des territoires ruraux.

Car je pense que nous ne nous rendons pas toujours compte de notre impact sur les territoires. Nous n'avons pas tous cette vision globale de ce que fait et réalise la MSA. Nous n'imaginons pas que l'addition de nos actions locales représente une véritable force de frappe à l'échelle de nos départements.

Mon propos portera sur deux points :

- **en quoi la MSA est un acteur essentiel des territoires ruraux**
- **ce que nous devons encore améliorer**

La MSA acteur essentiel des territoires : DES CONVICTIONS ET DES RESULTATS.

Les réussites de la MSA : deux chiffres qui parlent d'eux-mêmes : **280 actions sur les territoires - 6.100 habitants qui ont bénéficié de ces actions.** Quel organisme public peut présenter un tel résultat ?

En 2017, nous évoquions déjà un bilan très encourageant. C'était 230 actions et 5 000 participants. 2018, c'est plus 20 % par rapport à 2017. 20 %, c'est juste plus de mille personnes qui ont participé à nos actions.

Je ne vais pas entrer dans le détail des actions. Le rapport d'activité de la MSA qui vous a été remis, présente la diversité et la richesse de nos actions. Je l'ai dit au début : cette réussite repose sur 2 piliers. Vous les délégués en vous faisant relais de ces actions **et** les salariés de la MSA, de ses associations et de ses bénévoles qui portent ces actions avec nous.

La MSA, est souvent en avance sur la réponse aux besoins.

Il y a quelques années, des délégués et des travailleurs sociaux faisaient remonter du terrain, de vos territoires les difficultés que rencontrent les personnes qui aident un proche : les aidants.

A l'époque, nous aurions pu compatir, nous aurions pu regretter cette situation. Mais la MSA a décidé d'agir, de faire, de répondre à une situation et nous avons donc **créé l'Association Bulle d'Air.**

Aujourd'hui, ce service de répit des aidants est reconnu au niveau national. Depuis 2018, il s'essaime progressivement dans d'autres départements, notamment grâce au soutien de la CCMISA et avec l'appui des autres caisses du réseau MSA.

La MSA, c'est une façon de faire particulière.

L'exemple de la **pièce de théâtre « Tom s'installe »** que nous avons jouée sur nos 3 départements en 2018 est révélateur de ce savoir-faire.

La demande est partie à l'origine du souhait de nos délégués de parler de l'installation des jeunes agriculteurs et de leur fierté pour leur métier, qui a de l'avenir.

La MSA ne s'est pas contentée de produire cette pièce de théâtre, mais aussi et surtout, de la construire avec toutes les parties prenantes, qui ont chacune apporté leur connaissance et leur expérience du monde agricole : des jeunes en installation, des agriculteurs, des organisations professionnelles agricoles et, bien sûr, un metteur en scène sensible au métier d'agriculteur et à ses richesses.

Cette collaboration s'est traduite sous forme de témoignages dans cette pièce de théâtre.

C'est cette méthode :

- **de faire avec et non pas sans,**
- **de faire ensemble et non pas pour,**

qui est la réelle marque, le savoir-faire de la MSA.

En un mot, le système MSA c'est l'avenir.

Plus nous regardons le contexte social actuel, la remise en cause de la démocratie, ce sentiment d'isolement du citoyen, plus nous pouvons mesurer l'intérêt de notre système mutualiste.

Cependant, en aucun cas nous devons nous reposer sur nos lauriers et se dire que nos actions et notre système ont valeur d'exemple. Que tout le monde un jour va le découvrir et le reconnaître.

Nous devons mieux le faire connaître et aussi encore nous améliorer.

Cela passe par mieux définir, clarifier ce que nous attendons de vous, de nous. C'est mon deuxième point.

CE QUE NOUS DEVONS ENCORE AMELIORER ET ATTENDONS DE NOUS

Nous nous sommes déjà améliorés, et encore une fois merci à Thierry pour ces avancées.

Nous associons désormais les Présidents de territoire à la Commission de l'action mutualiste afin de renforcer le lien MSA territoire.

Cette année, nous avons invité les élus des collectivités locales à nos Comités Locaux de Territoires avec des résultats et des témoignages surprenants ; à l'image de la MSA.

Des élus nous ont expliqué leur surprise, leur découverte de la MSA : « je ne pensais pas venir, je me demandais pourquoi venir, je ne regrette pas car pour moi cela a été une découverte de ce que fait la MSA sur nos territoires » ...

Et ces témoignages d'élus locaux ont été nombreux. Nous les avons notamment relayés en temps réel sur le compte Twitter de la MSA Alpes du Nord, pratiquement lors de chacune des 12 réunions.

Mais nous devons encore nous améliorer, imaginer d'autres formes d'implication des délégués. Et peut-être même élargir notre réseau : s'appuyer plus sur nos délégués suppléants ? Pourquoi pas auprès d'adhérents volontaires. Sachez, par exemple, que des bénévoles hors Régime Agricole sont déjà avec nous. Certains sont même ici présents ce jour : qu'ils soient remerciés pour leur implication.

L'idée c'est que chacun trouve au mieux sa place. A ce propos, nous allons mettre en place une enquête auprès de vous en Avril - Mai. Une enquête pour mieux cerner vos attentes.

L'idée c'est que chacun fasse comme il peut et comme il a envie.

Que chacun fasse un peu, beaucoup, passionnément.

En sachant qu'un peu c'est déjà beaucoup.

Un peu c'est décrocher un rendez-vous avec une Communauté de Communes.

Un peu c'est appeler ses amis, ses connaissances lors d'un événement.

Un peu c'est être présent lors d'une rencontre proposée par la MSA.

Être présent lors des AG c'est déjà un acte fort.

Et beaucoup, c'est faire un peu de tout cela

Voter aussi est un acte fort, tout comme celui de faire voter.

Un bulletin de vote dans l'urne, c'est une petite victoire.

Une victoire sur l'individualisme, une victoire pour la démocratie, une victoire pour la MSA.

Car voter c'est montrer que nous existons.

C'est aussi appuyer nos représentants nationaux. En 2020, notre régime va renégocier avec l'Etat les moyens humains et financiers des MSA pour les années 2020-2025.

Le nombre de votants indiquera sur quelle base se lanceront les négociations.

Et, pour ma part, je préfère qu'elles partent sur de bonnes bases et je vous invite **dès à présent, à nous mobiliser pour ces élections 2020.**

Je terminerai ce rapport mutualiste en remerciant tous, pour votre présence, pour votre investissement sur les territoires, pour vos actions qui valorisent notre Institution.

Et vous dire à chacun d'entre vous, délégués MSA :

Sentez-vous légitime de représenter la MSA.

Soyez confiant de l'appui que la MSA peut vous apporter.

Et surtout soyez fier, comme moi, de ce que nous avons réalisé, de ce que chacun d'entre nous, à son niveau, a contribué à cette belle réalisation collective.

Merci à vous."

Mme THEVENAS remercie Mme JACQUET pour son intervention et poursuit avec les propos suivants :

"Puis avant d'évoquer avec vous le rapport moral du Conseil d'Administration, nous tenions à vous présenter une action emblématique de l'année 2018. Cette réalisation est illustrée par **le film sur les conséquences de la prédation du loup intitulé « La montagne en sursis »**.

Cette réalisation est à l'image de la façon de faire, de travailler de la MSA. Peu d'organismes peuvent et sont capables d'agir comme nous le faisons.

Nous avons été interpellés, sur la situation de la prédation du loup des éleveurs en Maurienne.

Nous ne nous sommes pas contentés de faire intervenir des travailleurs sociaux auprès des éleveurs.

Nous avons plutôt organisé des temps de rencontres et d'échanges avec des éleveurs de Savoie, des délégués de la MSA, l'Action Sanitaire et Sociale et la Santé Sécurité au Travail.

De ces temps d'échanges, il est apparu qu'une solution déjà expérimentée n'était pas adaptée et nous avons donc construit différentes réponses.

Un guide à destination des éleveurs de Savoie, victimes de la prédation du loup a été élaboré avec leur concours.

La constitution d'un réseau d'éleveurs, relais de la MSA qui ont été formés à l'écoute active.

Nous avons aussi répondu à une autre de leurs attentes.

Celle de faire savoir, de faire connaître au public, aux habitants et aux élus la situation de vie de ces éleveurs, victimes des attaques de la prédation du loup.

Nous avons donc construit cette réponse collective avec les éleveurs et la Direction Départementale des Territoires de Savoie. Cette réponse se matérialise aujourd'hui par la réalisation de ce film, mais aussi et surtout par sa diffusion que nous accompagnons toujours collectivement.

La MSA est intervenue dans cette démarche pour deux raisons principales :

- En tant qu'organisme de protection sociale du monde agricole, la MSA en charge de la santé de ses adhérents ne pouvait que répondre présente.
- Devant les impacts de la prédation du loup sur le pastoralisme et la vie des hommes sur ce territoire, la MSA ne pouvait qu'agir.

Comme vous allez le voir Jean-Jacques EXERTIER s'est beaucoup investi dans le film."

Après **la projection du film**, Mme THEVENAS conclut avec les propos suivants :

"Comme vous pu le ressentir, c'est un film fort et chargé d'émotion.

C'est un bel exemple de réalisation collective, je vais en parler dans mon rapport moral que je vais désormais vous présenter".

RAPPORT MORAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme la Présidente THEVENAS présente ENSUITE le **rapport moral du Conseil d'Administration**.

"Mesdames Messieurs,

C'est un plaisir pour moi de vous accueillir pour cette assemblée générale.

Ma première Assemblée Générale en tant que Présidente, mais aussi la dernière de notre mandat. La prochaine, en 2020, sera une assemblée générale électorale.

Comme vous le savez nos assemblées générales tournent sur les 3 départements. Après St Quentin Fallavier en Isère il y a 3 ans, la Roche sur Foron en Haute Savoie il y a 2 ans et à Chambéry, terre savoyarde l'année dernière, nous voici donc de retour en Isère.

Moment central de notre vie institutionnelle, ce temps doit nous permettre d'avancer ensemble en donnant de la visibilité sur l'activité de notre caisse et ses résultats.

C'est ce qu'a fait notre directeur général Fabien CHAMPARNAUD.

C'est aussi le temps d'examen de l'avancée des axes du mandat, le temps de la réflexion politique et de la prospective. Nous serons éclairés à ce titre, par l'intervention du directeur général de la caisse centrale François Emmanuel Blanc et par le temps d'échange que nous pourrons partager avec lui.

Le thème de cette assemblée « la MSA acteur essentiel des territoires ruraux » est porteur de sens et d'ambition.

Je veux tout d'abord réaffirmer notre place.

La MSA est reconnue comme 2^{ème} régime de protection sociale en France.

Notre spécificité c'est le guichet unique :

C'est traiter de toutes les réglementations sociales de base : allocations familiales et prestations sociales, remboursements de soins de santé, versement des pensions de retraite, accompagnement social.

C'est traiter à la fois le recouvrement des cotisations et le versement des prestations pour les régimes de base mais aussi pour les régimes complémentaires. Nous avons ainsi des conventions avec une vingtaine d'organismes nationaux de la sphère sociale et professionnelle agricole.

C'est proposer aux professionnels, un interlocuteur unique en matière de paiement des cotisations sociales, de suivi de la santé au travail et de prévention des risques professionnels. Le retour d'expérience de M. Benjamin LATTE de la Coopérative Dauphinoise est évocateur.

Cette méthode est source d'inspiration pour les pouvoirs publics.

En effet, la MSA est le seul régime qui dispose de cette combinaison de plusieurs services qui travaillent en commun et qui connaissent parfaitement le monde agricole.

Cette méthode doit être source de performance : nous continuons ainsi à développer cette culture du résultat.

L'autre vraie spécificité est notre capacité à innover (brique innovation), à répondre aux besoins des territoires et des hommes, à développer nos engagements.

Certes, nous le faisons en intégrant les contraintes très fortes imposées par les pouvoirs publics en termes d'effectifs et de moyens. Il en va de notre responsabilité d'adapter en permanence notre organisation et notre offre de services même si parfois cela peut être source d'incompréhension de nos adhérents, voire parfois de nos partenaires.

Enfin la singularité de notre régime c'est vous, les élus. Nous sommes le seul régime à avoir un fonctionnement démocratique et c'est une force certaine pour nous MSA, d'avoir un réseau d'élus sur les territoires.

C'est en s'appuyant sur vous délégués, que la MSA Alpes du Nord, peut démultiplier sa mission de service public.

Vous êtes un vrai relais pour porter les politiques et les changements législatifs. Ces dernières années la DSN (Déclaration sociale nominative), les TESA (Titre Emploi Simplifié Agricole) -anciens et nouveaux-, Micro Bénéfice agricole, PUMA (Protection Universelle Maladie), LURA (Liquidation Unique des Régimes Alignés), dernièrement le PAS (Prélèvement à la Source) ou encore le DMP (Dossier Médical Partagé) et la revalorisation de la prime d'activité ont donné matière à éclaircissements et accompagnement auprès de nos adhérents : exploitants, salariés, employeurs, retraités, nouveaux installés et membres de leurs familles.

Vous êtes de réels acteurs sur les territoires notamment pour identifier les besoins locaux et engager des actions de terrain.

Cette mission nous l'avons réaffirmée auprès de certains d'entre vous, lors d'un Forum destiné aux présidents de territoire, le 16 novembre dernier pendant lequel nous avons aussi identifié des moyens de mobilisation pour les élections à venir.

Lors des dernières rencontres, dites comité local de territoire (CLT pour les plus initiés) en mars et début avril, étaient conviés les délégués MSA, les élus locaux, les partenaires et les adhérents du territoire. Ces 12 rencontres ont été l'occasion de faire connaître les missions de la MSA. Missions dispensées auprès de ses ressortissants du régime agricole, mais pas que. **En effet, nos missions ne sont pas toujours connues par l'ensemble de la population dans le cadre de notre rôle d'animation des territoires ruraux et notre dispositif d'offre de services.**

D'ailleurs je ne peux pas évoquer l'offre de services sans les citer :

- Répit bulle d'air,
- Itinéraires de santé,
- Présence verte,
- Présence Verte Professionnel,
- MSA Services
- Et notre centre de vacances le Domaine de Beg Porz, support de nombreux séjours pour les jeunes et les anciens.

En 2018 nous avons poursuivi l'essaimage de Répit Bulle d'air dans les autres régions, l'action conjointe des élus MSA et de MSA Services a permis de viabiliser des projets de MARPA, résidences autonomie à taille humaine.

Au titre des vacances sociales, nous avons permis le départ en vacances conjointement, dans un centre AVMA, d'un groupe de jeunes en formation dans une MFR et de seniors résidents d'un EPHAD : cette action intergénérationnelle a permis à des personnes âgées dépendantes de partir en vacances et à des jeunes de les accompagner en lien avec leur formation.

Je voudrais revenir sur nos 12 rencontres qui n'auraient pas eu le succès escompté sans votre connaissance du territoire et votre implication pour mobiliser les participants. La richesse des échanges, la mise en relation des personnes ne peuvent que **déboucher sur de nouvelles actions** qui répondront aux besoins de chacun de nos territoires. **Une nouvelle fois vous en serez les acteurs.**

Pour relayer votre action, et partant du constat que la MSA est trop peu identifiée comme un partenaire des élus locaux au bénéfice de toute la population, nous avons expérimenté une participation au Salon des Maires de Savoie afin de valoriser nos interventions et nous présenter comme un acteur essentiel de l'animation des territoires ruraux. J'ai ainsi pris votre relais ce jour-là, pour convaincre les Maires de mieux nous intégrer dans leurs projets.

Si je veux vous remercier ici très sincèrement pour votre précieuse implication, je veux aussi remercier l'équipe administrative qui s'est fortement impliquée en répondant aux questions plus techniques, les prises de contact, le tout en passant par un accueil à la fois très professionnel mais aussi fort sympathique.

Je me dois évidemment de vous rappeler l'action phare qui tenait à cœur Jean-Jacques EXERTIER au sujet de la prédation du loup. L'année dernière, il vous annonçait la prochaine sortie d'un film. Par vous-même, vous avez pu juger du travail accompli. Encore une fois, c'est grâce à la présence et à l'implication d'élus MSA, avec le Syndicat des éleveurs ovins de Savoie, que ce film, « La montagne en sursis » a pu voir le jour. Il est destiné à sensibiliser le grand public aux conséquences sociales et économiques de la prédation du loup.

Comme je vous l'ai dit, cette action et ce documentaire sont emblématiques de la méthode MSA :

- réponse à une demande des adhérents,
- travail partenarial : syndicat ovin de Savoie, Etat, MSA
- guichet unique : service social, santé sécurité au travail, échelon local et communication.

Ce film diffusé la 1^{ère} fois le 26 octobre 2018 à Val Cenis en Savoie a été l'occasion d'une soirée pour prendre le temps de s'écouter et expliquer ce que la MSA a pu mettre en œuvre pour ces éleveurs en souffrance ainsi que leur famille et leurs bergers. J'insiste, mais c'est grâce à l'étroite collaboration d'élus avec un groupe d'éleveurs de Maurienne que cela a permis à la MSA de comprendre les besoins de la profession pour pouvoir y répondre.

Ce film a été mis à l'honneur au dernier salon de l'agriculture sur le plateau TV de la MSA afin d'apporter un éclairage nouveau sur les conséquences de la prédation du loup, sur le pastoralisme, la vie des hommes et l'avenir de la montagne.

La MSA n'en reste pas là. A la mi-mai, ce film sera présenté à l'Assemblée Nationale en présence d'une délégation qui à son tour portera haut et fort ces témoignages.

Dans ses ambitions pour le mandat, Jean-Jacques EXERTIER souhaitait renforcer nos liens avec les OPA, les entreprises et les partenaires.

Cette belle action sur la prédation du loup en est la preuve. Le soutien des services de l'état et des parlementaires va permettre au niveau national d'apporter un **autre angle de vue** sur le sujet.

Au sujet des partenaires, il y a une autre action où la MSA est aux côtés de partenaires qui inventent, innovent et sont audacieux. Je veux parler du dispositif FAST (Fonds d'accompagnement à la succession et à la transmission) porté par les Jeunes Agriculteurs, accompagné par les Chambres d'agriculture et la FDSEA.

Cette même approche peut être reproduite sur des actions en faveur de la diminution des produits phytosanitaires avec la chambre d'agriculture. Le monde agricole doit mieux communiquer sur ce sujet, expliquer sa trajectoire et rassurer la société sur ses intentions. La MSA peut s'impliquer dans ce domaine au-delà des problématiques de prévention des risques professionnels.

Enfin, parce que pour construire ensemble, il faut bien se connaître et savoir que l'on peut se faire confiance, nous avons également jalonné l'année 2018 de rencontres avec les Chambres d'agriculture et les Syndicats agricoles.

Nous avons donc, nous élus, un rôle majeur à jouer dans ce positionnement de la MSA.

Comme vous le voyez, en 2018 toujours grâce à vous, élus MSA, élus locaux, partenaires ce sont 280 actions qui ont été mises en œuvre, 6100 bénéficiaires sur nos territoires à travers des films, des pièces de théâtres, des débats, des réunions d'informations.

La MSA évolue. Nous allons nous impliquer à faire connaître notre mission de service public et ses compétences sur nos territoires.

Nous devons être **un acteur majeur et incontournable** de la ruralité par le service aux adhérents mais aussi par notre présence. A l'heure où la société demande un renforcement visible des services publics dans les territoires ruraux nous sommes le service public qui demeure présent en proximité et je considère qu'il est stratégique que nous renforçons l'accessibilité de tous, à nos services, notamment au travers d'opérations innovantes, coordonnées avec les partenaires.

L'axe 5 du projet MSA 2025 est consacré à la politique des ressources humaines et comme vous avez pu le constater à l'énoncé des différents rapports qui vous ont été présentés c'est la combinaison des contributions de chacun qui produit la performance de la MSA.

Nous, vous élus, sommes mobilisés pour porter l'action de la MSA mais je veux aussi profiter de ce moment pour saluer, en mon nom et au nom du Conseil d'Administration, l'implication et l'efficacité des équipes administratives de la MSA, agents, *encadrants*, *équipe de Direction*, investies au quotidien au service des adhérents.

Je veux saluer cette complémentarité constructive sans laquelle ce que nous avons imaginé et souhaité au sein du Conseil d'administration ne deviendrait pas possible sur le terrain.

L'année 2019 sera **le tremplin pour les élections MSA 2020.**

Plus que jamais, votre contribution sera nécessaire pour réussir cet exercice.

Tout le monde doit se mobiliser, adhérents, délégués, administrateurs et équipes administratives. Je sais que je peux compter sur vous et sur le Service d'animation de l'échelon local qui sera à vos côtés.

Ensemble nous devons en faire notre priorité, notre sujet de mobilisation quotidien.

Notre MSA sera un acteur essentiel des territoires grâce à vous.

Vous êtes le maillon fort.

Je vous remercie de votre attention."

- :- :-

Au terme de **cette partie statutaire**, Mme la Présidente THEVENAS précise que l'Assemblée Générale doit se prononcer sur les rapports de l'exercice écoulé et sur les projets d'avenir.

Aussi, il est demandé aux délégués d'approuver les différents rapports présentés : le rapport d'activité et le rapport moral du Conseil d'Administration.

Mis aux voix, les rapports sont adoptés à l'unanimité par les délégués présents.

Par ce vote unanime, Mme la Présidente THEVENAS remercie les délégués pour la confiance témoignée et pour leur engagement sur les territoires.

PRESENTATION DES MOTIONS

Le Conseil d'Administration a souhaité présenter à l'Assemblée Générale 3 motions qui déclinent des sujets de préoccupation de l'année écoulée.

Mme THEVENAS donne la parole à **M. Thierry GIRARD, 1^{er} Vice-Président**, pour présenter **ces 3 motions** qui seront, chacune, soumises au vote des délégués.

Vœux n° 1 : Motion relative à l'accompagnement des transmissions d'exploitation

L'Assemblée Générale, pour la troisième année consécutive, et eu égard aux importants travaux de réflexion conduits avec les Jeunes Agriculteurs de Haute Savoie, partagés avec les Chambres d'Agriculture, les représentants de l'Etat et les Préfets départementaux :

- souligne l'impérieuse nécessité de faciliter les transmissions d'exploitations,
- estime que l'exonération mise en place en direction des jeunes agriculteurs constitue un levier d'accompagnement efficace,
- demande qu'un dispositif d'allègement de charge soit simultanément créé en faveur des cédants sur leurs 5 dernières années d'activité, afin de le porter en majeure partie au bénéfice du jeune agriculteur,
- et que, dans ce cadre là, un dispositif soit intégré dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2020.

La motion relative à l'accompagnement des transmissions d'exploitation est adoptée à la majorité des voix moins 5 abstentions.

Vœux n° 2 : Motion relative aux élections MSA 2020

Dans une société bousculée dans ses fondements de représentation démocratique participative, le système électoral MSA apparaît non pas archaïque mais au contraire comme un modèle porteur d'avenir et d'espoir.

Seul le manque de participation des délégués et des électeurs pourrait ternir l'éclat de l'exemplarité.

Nous appelons chaque délégué à relever ce défi.

A être convaincu que les plus grandes victoires se gagnent avec la force de la conviction, et que chaque acte de mobilisation si modeste soit-il, participe à cet élan collectif.

Agissons tous pour l'élection MSA 2020.

La motion relative aux élections MSA 2020 est adoptée à l'unanimité.

Vœux n° 3 : Motion relative au cadrage des Fonds AJE (Accueil du Jeune Enfant)

L'Assemblée Générale :

- constate une explosion du montant de ces dépenses et l'impossibilité d'assumer budgétairement cette évolution sur les fonds dédiés au sein du Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale que les MSA doivent compenser sur leurs fonds propres d'action sanitaire et sociale,

- considère que c'est un facteur inquiétant de déséquilibre à court terme des budgets ASS des MSA en raison de cet effet ciseau (augmentation des dépenses et baisse des recettes),
- souhaite alerter la Caisse Centrale de MSA afin qu'elle porte à la connaissance de l'Etat cette situation qui pourrait réduire l'impact social des MSA sur les territoires.

La motion relative au cadrage des Fonds AJE (Accueil du Jeune Enfant) est adoptée à l'unanimité.

M. GIRARD remercie les délégués pour ce vote.

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES DES DELEGUES

M. GIRARD invite ensuite Mme ARGOUD, Directrice adjointe, à introduire la séquence **des réponses aux questions écrites des délégués**

"Bonjour à toutes et à tous,

M. CHAMPARNAUD m'a demandé de mettre en place le dispositif sur la médiation notamment autour des réclamations de nos adhérents. La réponse à vos questions est donc pour moi un moment important.

Je vous rappelle que vous avez eu la possibilité de poser vos questions au dos du coupon – réponse.

Les réponses aux questions des délégués figurent dans le dossier de séance remis à chaque participant.

Je vous précise aussi que des délégués absents ce jour ont pu poser aussi leur question et qu'une réponse leur a déjà été apportée.

Et je vous rappelle qu'un temps d'échange avec la salle est prévu après l'intervention de M. François-Emmanuel BLANC."

Les réponses aux questions écrites des délégués sont jointes en annexe du présent procès-verbal.

-:-:-

2EME PARTIE : ANIMATION

Après de ce tour d'horizon très complet de l'activité de la Caisse portant sur l'année 2018, M. CHAMPARNAUD ouvre maintenant la deuxième partie des travaux de cette Assemblée Générale en laissant la parole à **M. Thierry GIRARD, 1er Vice-Président**, pour introduire et animer cette seconde partie.

"Bonjour Mesdames et Messieurs,
Bonjour à toutes et à tous,

Nous accueillons maintenant François Emmanuel BLANC, le Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA.

M. le Directeur Général merci pour votre présence.
Une présence pour vous, que je n'imagine pas facile, car cela fait maintenant 7 mois que vous avez pris vos fonctions.
Elle témoigne pour nous de votre volonté d'être le plus proche possible de nos Caisses.
Alors nous aimerions profiter de vous et vous demander de bien vouloir nous faire partager votre analyse, voire votre « étonnement » après cette période d'intégration dans notre réseau.

Vous avez été Directeur de différentes CPAM (Puy de Dôme et Bouches du Rhône), Directeur Général de l'ARS de Poitou-Charentes puis avant de rejoindre la Caisse Centrale, Directeur Général du Groupe AHNAC (Cliniques sanitaires et établissements médico-sociaux)

Votre vision est importante pour nous car la richesse et la diversité de votre parcours professionnel représentent un atout capital pour l'avenir de la MSA.

Alors, M. le Directeur Général, suite à vos premiers mois et à travers votre parcours, pourriez-vous nous faire :

- un retour sur les événements marquants du mandat (car nous arrivons en fin de mandat),
- mais aussi, si vous pouviez nous dresser quelles sont pour vous les forces de la MSA pour demain,
- revenir sur l'enjeu des réformes sociales qui nous attendent
- et enfin nous parler du projet stratégique MSA 2025 et des élections 2020."

INTERVENTION DE M. FRANCOIS-EMMANUEL BLANC

M. GIRARD laisse maintenant la parole à **M. François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA.**

"Bonjour à toutes et à tous"

Merci pour cette présentation et ce mot d'accueil.
Je suis vraiment très heureux d'être parmi vous ce matin.

Effectivement, j'achève en ce moment mon premier tour de France des Caisses de MSA dans le cadre de ma prise de fonction.

Après une expérience professionnelle qui m'a conduit du régime général de la protection sociale à l'Etat, à l'Agence Régionale de Poitou-Charentes mais aussi au secteur de l'économie sociale et solidaire, dans mes dernières fonctions, avant de rejoindre la MSA, puisque j'ai dirigé le groupe AHNAC dans le Nord de la France.

Si j'ai fait le choix de revenir en protection sociale, pas n'importe où, à la MSA, et non pas au régime général, c'est vraiment par conviction profonde pour le modèle que nous représentons.

Ce modèle vous le connaissez bien. Il a été admirablement présenté ce matin et la réalisation ici de ce qu'est la MSA, est exemplaire.

C'est un modèle qui est fondé sur **la proximité** tout d'abord : la proximité territoriale, l'accessibilité.

Cette proximité se décline tout à la fois à travers les accueils, à travers votre présence et se décline également à travers les outils nouveaux que déploient tous les services publics (les plates formes de services, la numérisation, l'accès à tout moment à travers les services Internet).

La deuxième caractéristique qui est celle de la MSA et c'est vraiment une caractéristique singulière dans l'univers de la protection sociale, est celle du **guichet unique**.

En clair, le guichet unique c'est le service global à la personne sur le champ de la protection sociale.

Le service global à la personne est un service proactif, service qui va vers, service qui étudie les situations dans leur globalité et compte tenu de l'implantation des personnes, là où elles sont, qu'elles soient exploitants ou salariés agricoles.

Troisième caractéristique du modèle, **un modèle démocratique**.

Modèle démocratique qui nous conduit à revenir vers vous tous les 5 ans, revenir vers la population, revenir vers les électeurs, ce pour quoi nous travaillons, et qui donc, nous donne cette singularité qui est d'être à l'écoute permanente et de devoir répondre aux besoins.

La MSA, de ce point de vue, a comme origine de ces caractéristiques innovantes, notamment l'offre de services sur les territoires, mais aussi cette relation de proximité dans les territoires, ce fonctionnement démocratique. Ce fonctionnement démocratique n'est pas vain.

Le fait d'être délégué n'est pas quelque chose d'anodin. Vous êtes, en tant que délégué, bien sûr les ambassadeurs de la MSA dans votre entourage, mais vous êtes également des vigies, des veilleurs sur les situations sociales, sur les situations territoriales pour vos compagnons, collègues, pour la population, la famille agricole, mais aussi finalement puisque les préoccupations qui sont les nôtres dans le monde rural sont aussi les préoccupations communes de nos concitoyens et bien, vous êtes les ambassadeurs et les veilleurs de certaines France, celle qui est attachée à nos racines.

Cette conviction pour le modèle se renforce pour la MSA.

Elle s'est renforcée au fur à mesure que je progressais dans mon premier tour de France des Caisses de MSA.

Ce tour de France a coïncidé avec l'existence et les manifestations que vous connaissez l'expression sur nos territoires de difficultés sociales, de sentiment parfois d'oubli, de relégation de certaines parties importantes de la population liée à l'éloignement des services publics, liée à l'éloignement des services tout simplement dans les territoires, pas seulement ruraux mais parfois aussi périurbains, et on a vu l'expression de ces manifestations, l'expression de ce mal-être, de ce malaise pendant toute cette dernière période.

J'ai la conviction profonde, renforcée après ce premier tour de France, que notre modèle, ses trois caractéristiques, les caractéristiques qui sont constitutives de notre ADN fondamentale, méritent de s'exprimer encore plus dans les mois et les années à venir pour mieux répondre encore aux besoins de notre société, aux besoins du monde agricole.

Nous sommes, oui la MSA, en territoire ; nous sommes des outils et une fabrique de la cohésion sociale et territoriale.

Nous sommes la protection sociale du dernier kilomètre parmi l'ensemble des régimes de la protection sociale.

Nous sommes tenus d'être au contact de la population, nous n'avons pas le choix, nous ne souhaitons pas nous retirer, nous ne souhaitons pas nous replier, nous ne souhaitons pas que notre modèle démocratique se rétracte, nous ne souhaitons pas que notre démarche de guichet unique, d'attention globale aux personnes et aux situations se trouve diminuer par une baisse excessive de nos moyens, même si nous comprenons bien sûr la logique d'efficience qui doit nous animer, qui anime finalement l'action publique aujourd'hui et à laquelle nous souscrivons.

Alors nous sommes, dans ce contexte, protection sociale du dernier kilomètre, outil et fabrique de la cohésion sociale et territoriale, nous sommes un appui pour les Pouvoirs Publics.

M. le Préfet, vous pouvez compter sur la MSA dans ce territoire, dans votre département pour porter des initiatives publiques qui contribuent à l'amélioration de la situation concrète de nos concitoyens.

Nous sommes bien sûr spécialisés dans le monde agricole et rural, mais les responsabilités qui sont celles du monde agricole, les responsabilités du monde rural dépassent le champ pur de la protection sociale.

Nous sommes, d'une certaine manière, à la MSA la DRH de la ferme France, puisque nous prenons soins à travers toute la protection sociale de ceux qui prennent soin des territoires, de ceux qui prennent soin des français à travers une alimentation saine, de ceux qui prennent soin des français à travers cette dimension qui s'exprime aujourd'hui, d'attention toute particulière à la qualité de l'environnement.

Et si notre pays est aussi beau, si notre pays est aussi sain, et bien c'est grâce à la population agricole, au monde agricole que nous le devons.

La MSA se trouve donc dans cette logique là avec les effets positifs de toutes les initiatives au bénéfice des populations agricoles, se trouve au cœur des problématiques sociétales du moment, et de ce point de vue vous le savez, l'Etat, le Gouvernement peut compter sur notre détermination à continuer à agir dans le sens de l'amélioration de la situation de ceux qui prennent soin de l'ensemble des français.

On l'a montré ce matin, de très belle manière, j'insiste sur ce point, **la qualité du service que nous rendons en MSA est une réalité fondamentale.**

Cette qualité de service peut s'améliorer bien sûr en permanence et je salue l'attention toute particulière qui est portée ici à la manière de traiter les réclamations, à la manière d'améliorer de façon continue le service qui est rendu à l'ensemble de notre population.

Mais je voudrais insister sur un point particulier qui est une de nos caractéristiques ; nous sommes service public, nous avons des missions de service public, nous avons une mission première, service SOCLE : verser les prestations à temps, les bonnes prestations, l'exacte prestation, mais nous avons aussi, grâce à la force de notre modèle, la capacité à porter des services PLUS : des services complémentaires, on le voit en protection complémentaire santé directement, en protection complémentaire retraite, mais il faut le voir également sur tout ce que nous appelons l'offre de services sur les territoires.

Nos associations ; **ici vous bénéficiez de services complémentaires qui sont apportés par des associations de l'offre de services MSA.**

Ce sont des structures souples, des structures adaptatives, ce sont des structures associatives qui participent également du dynamisme de cette économie sociale et solidaire, une de nos caractéristiques en France.

Cette démarche de qualité de service, on pourrait dire finalement que le service que nous rendons est **un service public à réalité augmentée.**

Nous sommes service public de proximité, nous sommes service de protection sociale du dernier kilomètre, mais nous sommes service public à réalité augmentée car nos caractéristiques de fonctionnement qui sont encore une fois très originales, il n'y a plus de régime de protection sociale obligatoire qui puisse disposer d'une offre de services complémentaire comme celle que nous apportons. Il est important que ce modèle soit absolument préservé.

Pétri vraiment de cette conviction, que si la MSA n'existait pas il faudrait aujourd'hui l'inventer compte tenu de nos contributions à la cohérence territoriale, à la cohésion sociale.

Et bien, nous avons engagé avec le Conseil d'Administration de la CCMSA, avec vous, avec les Conseils d'Administration des Caisses locales, avec les équipes de Direction, une démarche de projet global pour renforcer encore notre contribution à l'équilibre social du pays, à l'équilibre du monde agricole.

Ce projet, est "**MSA 2025**" qui sera présenté pour validation, amendement, lors de l'Assemblée Générale de la CCMSA du mois de Juin prochain.

Je dois dire que ces orientations "MSA 2025", je m'y suis reconnu immédiatement lorsque j'ai eu connaissance, lors de l'Assemblée Générale du mois de Juin 2018 à laquelle j'ai assisté en tant qu'auditeur libre, j'ai trouvé extrêmement intéressant la démarche qui a été lancée.

Cette démarche d'association partant du terrain, cette démarche de concertation qui est l'une des caractéristiques que vous connaissez bien de notre modèle de fonctionnement.

Le contenu concret qui commence à se dessiner que vous validerez, en tous les cas que les délégués nationaux, les délégués à l'Assemblée Générale de la CCMSA valideront je l'espère, nous devons le décliner de manière très concrète, rapide pour donner du sens encore plus fort à notre protection sociale agricole.

Je ne vais pas rentrer dans le détail car vous aurez l'occasion de prendre connaissance de ce contenu concret.

En fait de quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'améliorer le service, c'est la première dimension : le service SOCLE. Il s'agit de consolider les services complémentaires. Il s'agit de renforcer notre proximité territoriale, des actions déjà engagées, mais des actions que nous devons renforcer.

Pour exemple : renforcer la proximité territoriale, cela veut dire mettre en œuvre de manière déterminée des orientations qui préfigurent ou qui sont déjà décidées et que nous avons décidées, anticipées, qui répondront je crois aux orientations qui seront présentées très prochainement par le Président de la République suite au grand débat.

Nous allons participer pleinement **au projet "MSAP BY MSA"** par l'intermédiaire de contributions particulières à des MSAP (Maisons de Services au Public) qui seront dopées d'un service PLUS de protection sociale pour nous du monde agricole, mais aussi pour toute la population.

Donc, nous allons créer dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, entre 35 et 50 MSAP modèle MSA qui seront financées particulièrement dans le cadre des dotations prévues par l'Etat pour le projet MSAP et ces créations vont être définitivement validées la semaine prochaine lors d'une réunion interministérielle qui a été préparée hier, juste avant mon départ de Paris. Je peux vous annoncer que la décision est déjà prise et nous allons nous engager dans ce projet.

Renforcer notre service, renforcer notre proximité territoriale, c'est quelque chose qui s'inscrit fortement dans le projet "MSA 2025".

Un autre élément très puissant dans ce mouvement qui vous concerne. Il concerne **le renforcement de l'action mutualiste**.

Avec **les prochaines élections** nous avons des circonscriptions de territoires, vos territoires d'actions seront plus vastes. Vous serez le même nombre. Il faut donc vous donner des moyens complémentaires pour pouvoir agir mieux, pour pouvoir mieux animer les territoires.

Nous nous engagerons dans une démarche qui accompagnera votre action et nous doterons mieux la vie mutualiste lors de la prochaine COG, c'est l'objectif d'un des segments de négociation avec l'Etat.

J'insisterai également sur un point qui figure dans le projet "MSA 2025", c'est **la contribution du personnel des Caisses de MSA**.

Nous sommes 16 500 salariés directs et nous avons près de 10 000 salariés dans le monde associatif qui nous entoure.

Nous sommes 25 000 salariés qui doivent être traités de manière tout à fait moderne, qui doivent accompagner les évolutions et qui les accompagnent ô combien avec une capacité d'engagement, que je dois dire après tout mon parcours professionnel, exceptionnelle, une vraie motivation, de vraies valeurs, un souci de la relation de proximité exceptionnel, une acceptation de la démarche de changement et d'adaptation remarquable.

Regardez les évolutions qu'ont connues vos collègues, nos collègues, les salariés, ceux qui sont à votre service après la fusion, qui a créé votre Caisse.

Pour une partie d'entre eux, ils ont changé d'activité, ils ont changé de métier et ils l'ont fait avec cet engagement qui fait qu'aujourd'hui le service rendu est excellent.

Lors des actions de mutualisation que nous opérons, il y a aussi des personnels qui sont engagés dans une démarche de changement que nous accompagnons, que nous formons, mais nous devons aller plus loin en termes d'accompagnement.

Nous allons engager dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, une négociation sur nos conventions collectives pour permettre de mieux accompagner dans le cadre budgétaire, même s'il est contraint, nos collègues salariés au service du projet, au service de votre bénéficiaire.

Voilà "MSA 2025".

Je rajouterai quelques priorités directes, opérationnelles liées à mon tour de France. Des priorités qui sont extrêmement urgentes à réaliser compte tenu des échéances que vous connaissez.

On l'a évoqué tout à l'heure, c'est **l'amélioration des délais de paiement** lorsqu'ils se sont allongés du fait de l'augmentation de la charge de travail.

Il est vrai, lorsque l'on regarde le territoire national dans son entier, il y a des parties du territoire pour lesquels les délais sont trop longs et donc nous mettons en place un plan d'actions massif pour faire en sorte que nous puissions resserrer les écarts entre les Caisses et faire en sorte surtout que les délais de prestations soient plus que corrects pour chacun et chacune d'entre vous.

Nous devons également renforcer notre présence territoriale, je l'ai indiquée tout à l'heure à travers les accueils, mais nous devons également **renforcer notre capacité d'intervention en ingénierie de projets pour accompagner tout ce qui se passe dans les territoires** et que nous avons seulement à aider à faire germer, à faire fructifier.

Nous allons mettre en place dans chacune des Caisses de MSA, d'ici la fin de l'année, une ressource supplémentaire en animation de projets, en conduite de projets, pour permettre aux acteurs locaux de porter mieux encore les initiatives dont vous êtes vous-même à l'origine, dont vous êtes l'expression aussi le cas échéant.

Pourquoi est-il si important d'agir vite, d'avoir des résultats rapides, effectifs, sur un certain nombre de ces sujets ? **Parce que précisément nous avons les élections.**

Nous avons les élections et il est essentiel, cela a déjà été dit et je serai très bref pour conclure : il est essentiel que notre taux de participation aux élections de Janvier prochain soit meilleur que celui que nous avons connu la dernière fois.

Nous devons nous mobiliser pour que ces élections traduisent l'attachement de la population agricole au modèle de la MSA.

Pourquoi faut-il faire cela ? Pourquoi cela est important ?

Dans un an, nous aurons commencé la négociation des moyens pour 5 ans de la MSA avec l'Etat.

Les deux situations possibles :

- soit le taux de participation continue à décroître, à baisser, comme cela a été le cas entre l'antépénultième élection, l'avant dernière, et l'élection dernière et je me retrouve devant les négociateurs de l'Etat, mes collègues Directeurs Généraux des Administrations Centrales, dans une posture différente que je vous laisse apprécier de celle qui sera, je le pense, je l'espère, je le souhaite, que j'aurai, si j'arrive au contraire avec un taux de participation reparti à la hausse,
- si le taux de participation repart à la hausse, imaginez la différence de force qui sera la nôtre pour porter nos messages, pour convaincre encore plus que, OUI la MSA c'est la protection sociale du dernier kilomètre, qu'on a besoin de nous, que OUI si la MSA n'existait pas il faudrait l'inventer et que OUI, nous avons besoin des moyens adaptés pour les 5 ans qui viennent pour continuer à contribuer à cet équilibre social, territorial qui est fondamental dans notre pays.

Voilà les raisons pour lesquelles il est essentiel que la mobilisation soit au rendez-vous et nous ferons tout pour que ces éléments puissent se traduire très concrètement dans ces prochaines élections au bénéfice de tous, au bénéfice de l'ensemble du pays.

Le Président de la République disait lors de son discours d'ouverture du Salon de l'Agriculture que l'agriculture est un actif stratégique pour la France que nous partageons profondément.

La MSA, c'est la protection sociale de ce secteur premier au sens strict du terme dans une économie et dans une société qu'est l'agriculture, protection sociale première du secteur premier, vraiment, il faut lui donner les moyens de continuer à exister sur cette ligne.

Je vous remercie."

M. GIRARD remercie M. François Emmanuel BLANC pour son intervention qui démontre la force de ses convictions, la force de son engagement au service de la MSA.

Puis il ouvre **l'échange avec la salle** en lien avec les travaux de ce jour et le thème phare de notre Assemblée Générale « **La MSA, acteur essentiel des territoires ruraux** ».

Les questions pour lesquelles des réponses ont été apportées en séance sont reprises ci-après.

Question de M. André TISSOT, 1^{er} collègue, délégué sur le territoire du Genevois (74)

"On est tous convaincu de la nécessité pour la MSA d'être un opérateur du milieu rural, de proximité.

Je me suis rendu compte en imaginant ce que seraient les prochaines élections que le découpage des nouveaux cantons réserve bien des surprises.

Un petit exemple : en Haute-Savoie, le nouveau canton auquel j'appartiens (40 communes très rurales), l'autre canton à l'extrême position (Annecy : 2 communes), cela me pose vraiment question s'il n'y a pas de correctif.

Je pense aujourd'hui qu'il est trop tard pour envisager une modification de la loi électorale, mais cela veut dire qu'une grande partie des délégués sera plutôt représentative de cantons urbains et non pas ruraux.

J'imagine le travail de 9 délégués sur 40 communes par rapport à 2 communes. C'est en complète opposition avec ce que l'on souhaite construire.

Autre remarque, si on veut renforcer notre présence dans le milieu rural, je pense qu'à terme il sera nécessaire d'associer les élus locaux, d'une manière ou d'une autre, à l'orientation de la MSA soit à titre consultatif, soit par la voix d'un collège particulier, cela me paraît utile, voire indispensable."

Réponse apportée par M. François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA

"Concernant les circonscriptions électorales, la loi NOTRE a effectivement modifié le périmètre des cantons et a, sur la base d'une représentation populationnelle, une représentation plus importante des communes des territoires urbains.

De ce fait, notre représentation native dans le monde rural se trouve beaucoup plus diluée avec des territoires plus importants. Je ne suis pas certain que cela ait été totalement intégré par les réformateurs.

Premier point, on l'a entendu, on l'a analysé, on l'a vu de notre côté, et c'est une des raisons pour lesquelles nous souhaitons vraiment porter au niveau national un budget à la Vie Mutualiste adapté aux circonstances. Nous aurons un effort particulier sur le budget de la Vie Mutualiste dans la prochaine COG et ce sera, de notre point de vue, la contrepartie de cette augmentation des territoires à couvrir.

Deuxième point de cette réflexion, ce n'est pas parce que les territoires ruraux (ça va dans le sens que vous indiquez) ont finalement moins de représentants que les problématiques associées à la MSA et donc au monde agricole diminueront.

Dans notre jargon "les effets techno, les effets de bord, les externalités", bref tout ce qui touche d'autres sujets directs que notre activité (l'alimentation, l'environnement, l'aménagement du territoire) restent extrêmement présents.

Alors oui, je pense que la relation avec les élus locaux devient absolument fondamentale. Vous avez la chance, pour certains d'entre vous, d'être déjà des élus locaux.

Mais dans notre stratégie qui démarre au mois de Juillet de communication institutionnelle renforcée, systématisée auprès de tous nos partenaires, une dimension spécifique sera impulsée pour aller vers les élus locaux.

Vous l'avez anticipé ici en allant au Salon des Maires, c'est une excellente chose. Il faut, au-delà d'un contact une fois par an avec l'Association des Maires ou l'AMR (l'Association des Maires Ruraux), aller les voir de manière régulière pour nourrir de façon structurée, systématique, le partenariat.

De même, M. le Préfet si je puis me permettre, le contact avec vos Sous-Préfets sont décisifs, puisque le travail important de cohésion qui relève de représentants de l'Etat dans les circonscriptions, c'est bien sûr la relation avec les élus. Il y a aussi cette relation à entretenir régulièrement avec les représentants de l'Etat en territoire au plus profond des circonscriptions.

J'ai la conviction, de toute façon, que nos 9 délégués par canton, quand ils seront en milieu urbain ce sera peut-être compliqué, mais quand ils seront en milieu rural ce sera sans doute encore plus compliqué."

Question de M. François FERRAND, Président de la Coordination Rurale de l'Isère

"M. le Directeur vous avez fait l'éloge du rôle des agriculteurs dans notre pays, de l'entretien des territoires, de l'alimentation saine produite, mais vous n'avez pas parlé des retraites et des retraités.

Comment en 2019 peut-on accepter que le montant des retraites perçues par les anciens exploitants soit largement en-dessous du seuil de pauvreté ?

La MSA est pour les exploitants agricoles le régime le plus défavorable de la nation. Le calcul se fait sur une carrière complète, alors qu'il se fait sur les 25 meilleures années pour les artisans, commerçants et salariés.

J'ose espérer que ce sujet n'est pas tabou et qu'il vous intéresse."

Réponse apportée par M. François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA

"Ce sujet n'est surtout pas tabou, il m'intéresse et bien sûr, il intéresse la Caisse Centrale et il intéresse chacun d'entre vous.

Nous avons déjà agi sur ces sujets. C'est insuffisant, mais le minimum des pensions de retraite a été porté pendant le dernier mandat à 75 % du SMIC. Nous souhaitons 85 % et nous continuons à agir en ce sens auprès du Gouvernement.

De la même manière, nous souhaitons et nous sommes favorables à la mise en place du régime universel, et nous sommes contributeurs à la réflexion de M. DELEVOYE pour faire en sorte que nous puissions intégrer dans ce régime les mêmes droits pour tous dans le contexte qui est celui de notre pays. Nous soutenons la mise en œuvre de la réforme DELEVOYE avec une attention toute particulière justement pour que la solidarité puisse s'exprimer.

1€ cotisé = les mêmes droits pour tous. Pour les tous petits revenus, il faut aussi qu'il y ait un mécanisme de solidarité qui joue et nous sommes très attentifs à ce que ce mécanisme de solidarité perdure dans le nouveau système de retraite.

Nous sommes pour l'universalisation des droits et nous sommes convaincus que cette universalisation des droits sur la retraite que nous espérons, que nous attendons, peut se mettre en œuvre, et se mettra en œuvre, sans que cela ne vienne percuter notre spécificité, le service global à la personne, et que nous resterons opérateurs de retraite en même temps que nous sommes opérateurs santé, opérateurs famille et opérateurs du recouvrement."

Question de M. Yves GUMERY, 2^{ème} collège, délégué sur le territoire des 4 Vallées (73)

"La retraite est un sujet sensible. Le sujet de la LURA a été vaguement évoqué. Je vous certifie, exemple à l'appui, que la LURA qui, au départ a été mise en place pour revaloriser les retraites en règle générale. Pour la particularité des saisonniers, nombreux dans notre région, il ne faudrait pas que l'exemple que vous prenez donne le même résultat.

Chiffres à l'appui, pour certains retraités, entre l'ancien calcul et le nouveau calcul, on observe une différence de plus de 150 € bruts par mois.

Le 2^{ème} point qui me gêne concerne la première motion.

Dans la série des questions - réponses, chaque fois qu'il est question d'argent, on a tous entendu, vu et écrit le terme cotisations.

Sur la première motion, cette notion de cotisations a été remplacée par le terme charges alors que l'on parle de communication. C'est important, surtout quand ça émane d'une instance comme la nôtre."

Réponse apportée par M. François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA sur le 1er point (retraite)

"La LURA n'a pas d'impact sur les droits, mais elle a un impact sur la liquidation des droits. C'est un objectif de simplification du calcul de la retraite et c'est le dernier régime auquel vous appartenez ; si vous relevez du régime agricole, c'est lui qui procède à la liquidation de l'intégralité de votre retraite et c'est votre interlocuteur unique. C'est une sorte de guichet unique pour la retraite applicable à tous.

Je ne saurais aller au-delà sur le plan technique pour dire qu'avant on avait plus que dans le cadre de la LURA. Il faudrait que vous nous transmettiez l'exemple afin que l'on puisse vous apporter une réponse plus documentée et précise."

Réponse apportée par M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord sur le 2^{ème} point (FAST)

"J'ai repris le texte de la motion qui concerne le Fonds d'Accompagnement à la Succession et à la Transmission (FAST).

Effectivement, on emploie le terme exonération de charge, comme on aurait pu employer le terme exonération de cotisations. On entend bien la même chose. L'idée est d'utiliser un mécanisme qui soit incitatif, qui bénéficie à la fois aux cédants et aux repreneurs.

J'ai un spécialiste dans la salle et donc c'est sous son contrôle.

On l'a calculé et on a mis en évidence que cette exonération de charges ou de cotisations finalement si elle permet à une entreprise d'être reprise et de continuer avec un nouvel exploitant, elle permet à la MSA, dans un délai très court, de récupérer ses cotisations qui seraient perdues si l'entreprise cessait complètement son activité.

Il y a une logique économique qui sous-tend ce projet et finalement peu importe qu'on l'appelle exonération de cotisations ou exonération de charges.

Rassurez-vous nous sommes bien conscients que c'est l'utilisation d'un prélèvement sur la collectivité publique et c'était aussi le sens d'une grande partie de ma présentation de mettre en évidence ces grands équilibres avec 350 Millions de cotisations prélevées sur la collectivité par an dans les 3 départements et plus de 450 Millions redistribués.

A la base, il y a déjà un petit déséquilibre."

Intervention de M. François CHAMOT, Président des Jeunes Agriculteurs de la Haute-Savoie sur le FAST

"Le FAST a été un peu initié par nous. Nous cherchions un partenaire, nous n'avons trouvé que la MSA, les Préfets de l'Isère et des Savoie, les Chambres d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc et de l'Isère.

Si aujourd'hui on parle de charges (c'est vécu comme cela par les exploitants agricoles), le but est que l'on appelle cela une cotisation.

Si aujourd'hui on porte ce projet de FAST, c'est pour permettre d'avoir un allègement de cotisations sur les dernières années d'exercice et pour que ce dispositif réponde aussi à la question qui a été posée sur les retraites.

Pourquoi les retraites sont petites aujourd'hui car le "sport agricole" est de ne pas payer de cotisations MSA. *Les conseillers de gestion disent "attention vous allez payer de la MSA" et ceci entraînant cela, cela engendre aussi de petites retraites.*

Pourquoi souvent, en fin de carrière, quand les grosses annuités de l'exploitation commencent à être un peu comblées, les exploitants avant de transmettre préfèrent investir dans un tracteur pour ne pas payer de cotisations MSA.

En contrepartie, soit ils transmettent, soit ils rendent leur exploitation transmissible à un jeune qui reprend et qui s'installe, on renouvelle les générations.

Si demain on veut continuer sur ce système mutualiste, si on veut continuer à avoir des adhérents MSA, des cotisants, il faut que l'on prélève, que l'on renouvelle les générations.

Si demain, on ne renouvelle pas les générations d'agriculteurs, on n'installe plus de jeunes, comment la MSA pourra-t-elle continuer à vivre, à exister ?"

Question de M. Georges GOUBET, administrateur de la MSA Alpes du Nord

"M. le Directeur Général de la CCMISA, j'ai apprécié votre présentation car je trouve que les gens dynamiques font un peu défaut en France.

Mais j'ai un petit souci par rapport à la Sécurité Sociale et par rapport aux 27 pays d'Europe qui nous noient de directives. En effet, j'ai peur que notre MSA ne puisse conserver son identité, sa fonction démocratique, sa culture territoriale qui est très importante, et j'ai peur qu'on nous noie dans cette grosse machine qui s'appelle la Sécurité Sociale et que dans quelques années la MSA n'existe plus.

Heureusement que vous avez un dynamisme extraordinaire pour négocier avec les Pouvoirs Publics notre prochaine COG.

Je vous souhaite bon courage !"

Réponse apportée par M. François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA

"Merci. Vous me reconnaissez une appartenance parisienne, mais ce n'est pas que cela. Oui je suis à Paris, c'est tout nouveau pour moi, j'apprends, j'ai beaucoup bougé sur le territoire et puis je suis natif des Alpes de Haute-Provence.

Pour répondre à votre question de manière très concrète, il y a une peur à la MSA, mais ce n'est pas nouveau, quand j'étais au régime général, que j'ai quitté il y a 10 ans, j'entendais déjà ces propos.

Derrière votre questionnement, il y a plusieurs choses.

D'abord est-ce que je suis là pour liquider la MSA et l'intégrer au régime général ?

La réponse est non. Je ne suis missionné par personne, j'ai été recruté par le Conseil d'Administration de la Caisse Centrale. La décision s'est faite sur l'entretien, sur le projet.

Je n'ai pas été apporté par quelqu'un ou nommé par quelqu'un. J'ai quitté le régime général il y a 10 ans, j'ai travaillé pour l'Etat dans le cadre du projet Agence Régionale de Santé. J'ai quitté cette mission pour diriger une entreprise d'économie sociale et

solidaire dans le Nord de la France, au cœur du bassin minier, car je trouvais qu'il y avait une dimension de santé essentielle à rendre dans ce territoire qui connaît des indicateurs de santé les plus dégradés de France.

Je suis plutôt dans cet état d'esprit et pour moi venir à la MSA, c'est un choix de conviction que j'évoquais tout à l'heure. Je pense que notre modèle a une utilité, il doit perdurer et il va perdurer.

Pourquoi il va perdurer ? Si j'étais Ministre, jamais je ne donnerais les clés du camion de 30 % du PIB à un opérateur unique de la protection sociale.

Je ne choisirais jamais de dire *"tiens tu pèses 33 % de l'économie, la protection sociale c'est ça, vas-y mon grand, diriges la protection sociale dans notre pays"*. Non, j'ai compris qu'il y avait un Etat stratège, un Etat responsable, un Etat qui souhaitait avoir la maîtrise de l'ensemble des ambitions de politiques nationales, au cœur du Conseil Européen ? donc dans un cadre de traités européens au sein de l'Union Européenne.

Je pense que le fait d'avoir plusieurs opérateurs, même dans le cadre de régimes universels et nous y sommes, en clair ce sont les mêmes droits pour tous. Qui dit droits universels, droits communs pour tous, ne veut surtout pas dire à mes yeux opérateur unique. Ce serait une erreur.

La pluralité des opérateurs est un outil de souveraineté pour l'Etat et c'est pour cela que je ne crois pas du tout au modèle qui serait de dire on va créer progressivement une organisation unique pour porter la protection sociale en France, même universelle, car c'est trop dangereux.

On a du mal à créer le DMP (Dossier Médical Partagé) depuis des années en France car nous avons peur que nos données de santé partent ailleurs. Finalement, nous aimons bien que notre médecin soit le seul à conserver sur sa fiche "papier" et pas sur son ordinateur, les éléments qui nous concernent directement, intimement.

La CNIL en France exprime d'une certaine manière, encore plus que dans les autres pays, cette protection des données. Les attaques informatiques, on sait ce qu'elles représentent aujourd'hui.

Pour toutes ces raisons et à mon sens, l'Etat pense que la pluralité des opérateurs de la protection c'est l'outil de souveraineté. D'autant plus, avoir plusieurs opérateurs, permet de définir les règles et le challenge entre les opérateurs ; c'est-à-dire, le fait d'avoir un régime général, d'avoir une MGEN, d'avoir un service des pensions de l'Etat, d'avoir un AGIRC ARCO, d'avoir une MSA, "ça challenge" les opérateurs entre eux. Dans quel but, le meilleur service. On sait que les situations de monopole en terme de service ne sont pas celles qui sont les plus adaptées au meilleur service et c'est une donnée fondamentale.

Nous avons effectivement cette caractéristique singulière en France. J'ai envie de dire la MSA a une relation charnelle au territoire, car c'est la variété de la France, car la France est diverse, car la France d'ici n'est pas la même que dans les Alpes de Haute-Provence.

Derrière les paysages, derrière les pays, il y a des hommes et des femmes qui n'ont pas les mêmes façons de fonctionner et cette communication de proximité qui est la nôtre qui, embarquée dans notre modèle MSA, me fait croire aujourd'hui que dans le courant sociétal qui s'affirme de reconnaissance d'être quelque part, et bien il est important qu'il puisse y avoir des institutions comme la nôtre qui épousent cette variété, cette singularité territoriale avec un modèle démocratique, le seul qui reste en protection sociale.

On veut faire un grand débat permanent, la MSA le fait déjà à travers nos élections. La MSA fait partie de ceux qui reconnaissent les gens.

La MSA est un outil de reconnaissance, un repère. On se construit aussi par rapport à la MSA et tout au long de la vie, de la petite enfance avec l'aide aux jeunes enfants,

jusqu'à la fin de vie avec l'apport que l'on peut apporter par les MARPA, l'action sociale particulière, la prévention du vieillissement.

La France diverse, ce n'est pas moi qui le dis. Je fais référence au livre admirable de Fernand BRAUDEL sur l'identité de la France. On a la chance d'être les pieds dans la terre de notre pays et je ne pense pas que ça puisse disparaître."

Intervention de M. Jérôme CROZAT, Président de la FDSEA de l'Isère sur la retraite et les élections

"Quelques compléments concernant la retraite et la demande de la profession de 85 %, soit près de 1 000 € est tout à fait légitime. Par contre, on sait qu'en face ce que cela peut coûter, c'est 480 Millions d'euros au niveau national.

Nous avons quelques pistes pour y palier, il suffit que les grandes sociétés françaises paient leurs contributions en impôts, (comme TOTAL) ce qui permettrait d'enrichir les caisses de l'Etat, de faire un effort afin de verser le juste prix à nos retraités en France. Ce n'est pas qu'une critique, c'est bien entendu une proposition.

Autre point, sur les 30 à 40 % de taux de participation que la MSA a pu faire sur différentes élections, nous souhaitons aussi apporter notre soutien afin que le taux soit le plus élevé possible. Nous venons de vivre des élections professionnelles avec un taux de participation aux élections Chambres d'Agriculture de 46 % (inférieur aux précédentes élections).

Par contre, rassurez-vous aux prochaines élections européennes bon nombre de listes seraient contentes d'enregistrer un taux de participation de 46 %.

Vous dire aussi, que nous sommes prêts à mettre à contribution nos presses agricoles, du moins en Isère, je pense que mes collègues des deux Savoie auront la même vision, à savoir que nous pourrions informer grandement les 1^{er} et 3^{ème} collèges et nous jouerons notre rôle avec vous. Bien entendu, il faudra que l'on puisse se croiser pour en définir les modalités.

Un conseil, appuyez-vous sur les bons réseaux pour augmenter le taux de participation.

Merci."

M. GIRARD remercie M. CROZAT pour ce soutien de la part de la FDSEA qui a été entendu par tous à la fois en Isère et dans les deux Savoie, qui est le bienvenu au regard de l'enjeu fort des élections MSA 2020. Il remercie aussi les équipes de la FDSEA.

Intervention de M. François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA

"Merci effectivement. Le résultat, il va falloir aller le chercher avec les dents. Il va falloir faire les cours de fermes. Il va falloir aller dans les entreprises pour les salariés, car le taux de participation le plus faible aux dernières élections concernait les salariés agricoles.

Pour ce faire, il faudrait que chaque entreprise, chaque entrepreneur de main d'œuvre nous aident, c'est-à-dire facilitent l'accès aux outils de vote électronique, mais aussi bureau de vote dans les entreprises qui pourraient s'organiser et on fera en sorte d'aller vers vous, pour que grâce à vous on puisse atteindre les objectifs attendus."

Question de M. Pierre REYNIER, 1^{er} collègue, délégué sur le territoire Nord Dauphiné (38)

"Ma question concerne le Dossier Médical Partagé (DMP).

Y-a-t-il une incohérence lorsque le conjoint ne dépend pas du même régime ?

Quelles est la plus-value du Dossier Médical Partagé et merci d'en démontrer le bien fondé ?"

Témoignage de M. Thierry GIRARD, 1er Vice-Président de la MSA Alpes du Nord sur le DMP

"Tout à l'heure, M. CHAMPARNAUD dans son intervention, a évoqué une action précise à laquelle j'ai participé lors d'une réunion de territoire.

C'est la preuve que ce dossier est utile et qu'il convient maintenant de le démultiplier, de le diffuser.

C'est ce que vous avez pu faire ce matin en venant à l'Assemblée Générale, c'est ce qui se fait d'ailleurs lors d'actions conduites localement dans certaines entreprises. C'était le cas récemment au Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes où 110 DMP ont été ouverts en une matinée.

Il faut que chacun s'empare du sujet."

Réponse apportée par Mme Pauline BRENIER, Sous-Directrice à la MSA Alpes du Nord sur la partie technique du DMP

"Le Dossier Médical Partagé est individuel. A l'accueil de la MSA, il est possible d'ouvrir le DMP y compris pour des personnes affiliées au régime général.

Concernant les données enregistrées sur le DMP, les patients mais aussi les professionnels de santé peuvent l'alimenter.

Vous avez la main pour définir à qui, à quel professionnel de santé vous voulez rendre visibles les informations qui sont sur le DMP. Vous pouvez choisir à qui vous donnez accès à l'information.

Le dispositif est très sécurisé, il respecte toutes les normes d'hébergement de données de santé (*normes de sécurité très poussées pour ce type de données*) et ce que respecte forcément le DMP."

Remarque de M. André VILLARD, 1er collègue, Président du territoire Sud Isère (38)

"Je réagis par rapport au DMP. Chaque fois que l'on organise une réunion on essaie de sensibiliser le public sur l'utilité de ce dispositif.

A titre personnel et c'est dommage, mais aujourd'hui le DMP se met en place et quand je suis chez mon cardiologue, chez mon dermatologue, chez un spécialiste, ceux-ci n'en connaissent pas le fonctionnement. C'est quand même grave que le corps médical ait cette réponse vis-à-vis des assurés."

"Autre sujet. La campagne électorale est enclenchée, il va donc y avoir des renouvellements d'équipes, je le souhaite surtout en rajeunissement vu notre âge avancé.

Cependant, il ne faut pas passer sous silence la problématique de nos zones rurales (des zones blanches), la problématique de nos personnes âgées qui n'utilisent pas les outils informatiques et il ne faut pas les oublier.

Je crois que nous, MSA, avons un travail à faire, qui est d'essayer de créer des points de chute pour pouvoir apporter ce service à nos assurés de façon à ce qu'ils ne soient pas dans le désert.

Sur mon secteur, nous avons tenté d'organiser des formations à l'utilisation des outils informatiques, mais force est de constater qu'il est très difficile de faire sortir une personne âgée de son domicile pour l'informatiser."

Réponse apportée par M. François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA

"Nous ne sommes pas contre la digitalisation, la numérisation, l'utilisation de l'informatique, mais nous voulons aussi des vrais gens qui parlent à des vrais gens. C'est notre slogan.

Pourquoi veut-on être présent sur les territoires ?

On est le seul régime de protection sociale à avoir été volontaire pour être opérateur de MSAP, car nous on se doit de rester en territoire, on se doit de rester en proximité et on veut des vrais gens qui parlent à des vrais gens, pour répondre à leurs problématiques. Voilà notre credo au sens profond du terme."

Question de M. Edmond DECOUX, administrateur de la MSA Alpes du Nord et Président du Comité de Protection Sociale des Salariés à la MSA Alpes du Nord

"Je suis très attaché au Dossier Médical Partagé (DMP), car c'est un dispositif que je suis particulièrement de très près.

La position donnée à l'ordre des Médecins est de dire qu'aujourd'hui le DMP fonctionne. Le régime général a eu la performance d'ouvrir un nombre énorme de DMP, sauf qu'aujourd'hui ces dossiers médicaux sont une coquille vide et les patients rencontrent des difficultés pour accéder à leur propre dossier médical et à intervenir sur celui-ci.

Je rejoins les propos de M. VILLARD de faire attention à nos zones blanches car il faut absolument que les personnes puissent accéder à leur dossier pour faire vivre ce projet ambitieux qui, à mon avis est très performant, et qui va peut-être sauver des vies un jour. Les CHU ont beaucoup de mal à alimenter les DMP."

Question d'une déléguée travaillant en Maison Familiale Rurale.

"Je reviens sur la participation aux élections MSA. Je travaille en MFR et quand je veux persuader mes collègues de voter, je recueille les propos suivants : "la MSA ne rembourse rien, nos retraites vont être minimales, en tant que formatrice, je viens de perdre ma retraite cadre".

Comment puis-je inciter mes collègues à voter ?

Réponse apportée par M. CHAMPARNAUD, Directeur Général à la MSA Alpes du Nord

"Effectivement, il y a toujours des situations qui ont été maltraitées et il est difficile de revenir sur toutes celles qui ont été bien traitées.

Depuis que je suis arrivé, je prends connaissance de toutes les réclamations auxquelles nous répondons (dont le volume ne dépasse pas 15 cm sur mon bureau). Si je devais faire une pile de tous les dossiers qui ont été bien traités, elle ne tiendrait pas dans mon bureau.

Ce qui est important c'est de se saisir des dysfonctionnements, c'est pourquoi j'ai une attention soutenue sur la gestion des réclamations. Je veux que l'on ait une analyse centralisée, je veux que l'on creuse les sujets.

Il y a la question que vous posez aussi qui ne concerne pas forcément les réclamations. Quel est l'état du service rendu courant ? On l'a évoqué, il y a plusieurs situations qui ont pu perturber le fonctionnement du service.

Aujourd'hui, la MSA Alpes du Nord répond dans les délais conventionnels, c'est-à-dire les délais qui lui sont imposés dans le cadre de sa convention avec l'Etat. Elle n'a pas de moyens pour aller au-delà.

On essaie malgré tout de prioriser les situations qui sont les plus sensibles, pour lesquelles on est en situation de payer des prestations de subsistance (*des retraites particulièrement, quand les personnes basculent de leur état de salarié à leur situation de retraité*) pour éviter les ruptures de droits et je vous ai montré que les choses étaient parfaitement perfectibles, que la MSA en est consciente et qu'elle s'en saisit.

Mais c'est aussi les efforts faits, particulièrement de prioriser les bénéficiaires de prestations sociales comme le rSa ou l'AAH ou encore de porter une attention particulière à la rapidité de remboursement des IJ (Indemnités Journalières) en cas de Maladie ou d'Accident du travail. La MSA est vigilante sur ces points et fait en sorte que le service ne se dégrade jamais très longtemps.

Par contre, je rebondis sur une question que l'on a entendu tout à l'heure de la collègue qui était alitée et qui disait "vous m'envoyez un relevé de prestations qui me montrent que j'ai coûté cher" ; démontrant surtout, que tout seul on ne pourra jamais faire face à de telles dépenses. On a toujours besoin d'un régime de protection sociale pour nous aider à y faire face. Cette somme n'a peut-être pas été remboursée aussi rapidement qu'elle l'aurait souhaité (*ce qui est quand même la majorité des cas*), mais elle lui a été remboursée et après remboursement elle n'a pas eu de majoration de son assurance santé. Elle a continué à cotiser de la même manière. C'est la force de notre régime, c'est la force de notre système mutualiste.

Je pense que c'est un argument qui peut aider à le faire valoir et à proposer aux personnes de changer d'avis sur les élections.

Intervention de M. GIRARD, 1er Vice-Président de la MSA Alpes du Nord

"Pour rebondir sur tout ce qu'on a pu entendre ce matin, notamment de l'exemple du film sur le loup où effectivement si nous, MSA, ne nous emparons pas de ce sujet pour répondre à toutes les difficultés, qui le fera ; ces difficultés ne concerneront pas seulement les éleveurs, les salariés travaillant dans les alpages le seront également.

D'où l'importance des prochaines élections avec nécessairement un taux de participation en progression au regard des dernières élections.

Si demain nous ne répondons pas à cet enjeu, quid de ces problématiques, comme d'autres chères à François ROZIER ou à d'autres sur l'aide aux aidants ; même si le régime général s'en empare, le régime agricole a une particularité, sa proximité, son réseau de délégués dont vous faites partie et sur lequel on doit s'appuyer. Tous ces témoignages doivent conduire à ce que demain les personnes votent et soient candidates."

Réponse apportée par M. François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA

"En complément de ce qui vient d'être dit, hélas on ne voit plus les avantages du système lorsqu'on en bénéficie. Le fait d'aller voir à l'extérieur permet aussi de mesurer l'apport de ce que nous avons.

J'ai eu la chance à travers ce tour de France d'aller dans des départements d'Outre Mer.

Outre Mer, pour les salariés du monde agricole et pour les exploitants agricoles, la réponse de service est foncièrement différente de la nôtre. Il n'y a pas de guichet unique, la MSA en tant que structure n'existe pas. Il y a une Caisse Générale de Sécurité Sociale et une CAF.

En outre, sur ces territoires, depuis la fin des années 1940 et depuis 1971 tout particulièrement, on ne traite plus en même temps les salariés et les exploitants agricoles. Les salariés relèvent du régime général et les exploitants agricoles relèvent du régime des exploitants agricoles seulement.

Très concrètement, cela veut dire qu'il n'y a plus de médecine du travail spécifique pour les salariés du monde agricole et notamment de MFR. Il n'y a pas cet interlocuteur qui connaît bien la structure, le salarié est noyé dans la masse des services de santé au travail de tout le territoire martiniquais ou guadeloupéen. Il n'y a pas de prévention des accidents du travail spécifique car c'est aussi noyé dans la masse avec plusieurs intervenants.

Les exploitants agricoles ayant été dissociés des salariés agricoles, les exploitants ne sont plus élus, les représentants au Conseil sont deux de plus par rapport à un Conseil de Caisse du régime général, soit 2 représentants désignés de la FNSEA, à côté du MEDEF, à côté de l'UPA, à côté de la CGPME, à côté de l'UDAF, à côté des représentants des syndicats agricoles et les questions de protection sociale agricole sont traitées généralement en fin d'ordre du jour.

D'autre part, comme il n'y a plus d'élections, il n'y a pas de délégués (la proximité est où ?), il n'y a pas d'offre de services sur les territoires, car il n'y a pas eu ce besoin exprimé avec force par les délégués qui ont conduit à la création des associations. Voilà un exemple à citer.

Avec les imperfections et l'amélioration continue dans laquelle on est tous engagé, la MSA c'est quand même ce guichet unique, ce service PLUS, ce service à réalité augmentée. Le guichet unique est un interlocuteur unique tout au long de la vie.

Les prestations complémentaires servies sont inappréciables, les services de vacances, Bulle d'Air que vous avez parfaitement déployé ici ... "

Intervention de M. Laurent PIAT, 2^{ème} collègue, Président du territoire Bièvre Sud Grésivaudan (38)

"Je veux revenir sur l'enjeu des élections 2020.

On dit toujours que la jeunesse c'est l'avenir et comme disait mon collègue André VILLARD, il faudrait peut-être penser à rajeunir l'électorat.

Est-ce que la bataille des élections ne se gagnerait pas en essayant d'intéresser ou de séduire la jeunesse ?

Que ce soit dans le monde associatif ou au niveau des syndicats, des OPA, des élections nationales, force est de constater que les jeunes ne s'intéressent plus à la politique.

Je pense qu'il y a un combat à mener auprès de la jeunesse. Si en 2020 vous voulez que le taux de participation atteigne les 40 % c'est un facteur principal dont il faut s'occuper."

M. GIRARD remercie M. PIAT pour sa remarque partagée par tous, à savoir rajeunir, féminiser, diversité dans les professions des délégués et dans les filières des exploitations. Une ambition qui doit effectivement être la nôtre.

Question de M. Michel DUCHENE, 1^{er} collègue, Président du territoire Ouest Savoyard (73)

"Est-ce que l'uniformisation des retraites peut entraîner la suppression de Caisses ?"

Réponse apportée par M. François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la Caisse Centrale de MSA

"Non. Lorsque l'on regarde l'architecture institutionnelle, c'est-à-dire le dispositif qui va ensuite payer les retraites, les premières présentations mentionnent bien la MSA comme organisation à part préservée dans le cadre de l'organisation du régime universel.

Il y aurait une caisse nationale inter régimes qui aurait le même rôle que la CNAF aujourd'hui vis-à-vis de nous sur les allocations familiales.

Ce n'est pas parce qu'il y a un régime universel famille, une gestion financière intégrée de la protection familiale que nous n'avons pas un rôle de guichet unique au titre de la famille. C'est le même système qui devrait se mettre en place."

Au terme de cette seconde partie, Mme THEVENAS, Présidente de la MSA Alpes du Nord, conclut comme suit :

"Merci Thierry et merci à vous M. BLANC pour votre intervention.

Il m'appartient donc de conclure notre Assemblée Générale avant l'intervention de M. le Préfet.

Conclure ce n'est pas forcément mettre un terme.

Pour moi c'est bien le contraire, car de nouveaux défis nous attendent et nous aurons tous ensemble à y faire face.

A vous écouter M. BLANC, nous pouvons être assurés et confiants.

Assurés du soutien de la Caisse Centrale de MSA vers son réseau.

Confiants, car le projet stratégique 2025 correspond à nos attentes, nous élus de la MSA, sur les axes que vous avez évoqués :

- le service aux adhérents, la qualité du service
- l'animation des territoires et le partenariat avec les acteurs locaux et départementaux
- l'appui aux élus que nous sommes
- et sans oublier l'accompagnement des salariés des Caisses dans l'adaptation des organisations

Mais si nous pouvons être rassurés et confiants, il ne faudrait pas pêcher par excès de confiance mais rester mobilisés.

J'aimerais conclure en vous faisant partager ma conviction au regard des échanges de ce matin.

Je sais que nous sommes à la croisée des chemins, mais j'ai la conviction que le chemin que nous avons tracé ensemble va dans la bonne direction.

Je suis confiante car je sais pouvoir compter sur vous. Vous pouvez compter sur mon engagement et je compte aussi sur le vôtre.

Et comme aimait le faire Jean-Jacques EXERTIER, je terminerai par une citation : *si seul on va plus vite, à plusieurs on va plus loin* "

-:-:-

3EME PARTIE**INTERVENTION DE M. LIONEL BEFFRE, PREFET DE L'ISERE**

Mme THEVENAS laisse maintenant le soin à M. Lionel BEFFRE, Préfet de l'Isère, qui nous fait l'honneur d'être présent aujourd'hui, **de clore les travaux de cette Assemblée Générale.**

"Tout d'abord, je vais commencer par saluer :

Mme la Présidente de la MSA Alpes du Nord - M. le 1er Vice-Président de la MSA Alpes du Nord - M. le Directeur Général de la Caisse Centrale - M. le Directeur Général de la MSA Alpes du Nord - Messieurs les Présidents - Mesdames et Messieurs les Directeurs - Mesdames, Messieurs les délégués - Mesdames, Messieurs.

Je vous remercie Mme la Présidente pour m'avoir invité à assister à cette Assemblée Générale de la MSA consacrée, et ça été l'objet des discussions, des échanges de ce matin à la MSA en tant qu'acteur essentiel des territoires ruraux.

Sachez que je suis très heureux d'être parmi vous ce matin et dans le prolongement des propos du Directeur Général, M. BLANC, vous indiquez qu'évidemment les services de l'Etat, en particulier les Sous-Préfets, moi-même, sommes à la disposition de vos délégués lorsque des situations particulières se posent où des dossiers méritent d'être examinés en toute spécificité.

Vous êtes une structure importante parmi les 35 Caisses et un acteur essentiel et indispensable au sein du monde agricole. Il est indispensable, et cela a été indiqué à plusieurs reprises, de conserver le plus possible ce maillage territorial qui permet la présence maximale dans les territoires ruraux, surtout ceux qui sont enclavés ou isolés, car tout cela se fait au bénéfice de vos adhérents.

Vous êtes un acteur important, cela a été dit dans le discours de M. CHAMPARNAUD, de la redistribution sociale (on a vu les chiffres) mais vous veillez à associer aussi étroitement que possible tous les acteurs de terrain.

Evidemment, cette présence passe parfois par ce qu'on appelle une rationalisation des points d'accueil au niveau territorial pour mieux équilibrer l'offre de la MSA ; et le Ministère de l'Agriculture a pleinement conscience de l'importance de votre présence pour les populations rurales et parfois pour les populations isolées. C'est la raison pour laquelle il soutient la MSA dans ses demandes qui visent à maintenir, malgré les contraintes budgétaires, le réseau de ces points d'accueil.

S'il est inutile, tout le monde je crois peut en convenir, de garder des points fixes dans des zones qui ne le nécessitent pas, en revanche, il est nécessaire et c'est d'ailleurs pour tous les services publics, le vôtre et d'autres, de bien organiser leur présence territoriale.

Mme la Présidente y a fait référence dans son rapport moral et la MSA et, c'est là toute sa force d'ailleurs, est loin d'être en reste sur ce sujet. Car la présence dans tous les territoires prend diverses formes avec un réseau d'élus cantonaux, de délégués et vous êtes extrêmement nombreux ce matin. Je salue votre présence, car cette présence montre votre dynamisme, non seulement aujourd'hui, mais sur le territoire tout au long de l'année.

Vous avez aussi des sites départementaux, des agences et des permanences fixes, des permanences ponctuelles qui permettent de mailler étroitement ce territoire.

Certes, compte tenu du cadre budgétaire contraint vous avez pu faire évoluer les permanences les moins fréquentées, mais vous avez aussi participé à la création des vidéo guichets dans les relais de services publics et c'est à souligner parallèlement. Surtout ce qu'on appelle parfois, de manière un peu technocratique, la rationalisation va de pair avec une réelle capacité d'innovation.

Aujourd'hui, soutenus par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, vous êtes particulièrement impliqués dans la mise en place des Maisons de Service au Public (MSAP) qui constituent souvent un premier point de contact pour les adhérents dans les zones où il y a carence d'offres.

La MSA propose à l'Etat une expérimentation en 2019 consistant en la mise en place d'un point d'accueil des assurés sociaux sur chacun des territoires ruraux couverts par les 35 Caisses de MSA. Il faut savoir que la MSA est déjà actuellement implantée dans 8 centres MSAP dans toute la France, ces lieux qui continuent parfois à être le seul lien entre les citoyens d'une part et l'administration d'autre part.

Ce projet que vous avez évoqué, a été fort bien accueilli par les Pouvoirs Publics ainsi d'ailleurs que par les autres Caisses Nationales de Sécurité Sociale. Le principe est à la fois d'assurer l'accueil localement à travers cette offre de service, mais aussi la facilitation des démarches, la facilitation administrative, mais aussi de renforcer ce qu'on appelle parfois le front office avec la Sécurité Sociale et la proximité ; c'est à dire le contact direct. Car si aujourd'hui beaucoup d'administrations ou de structures publiques fondent beaucoup d'espoirs sur la révolution numérique, il ne faut pas tout fonder sur cette seule modernisation.

Le contact humain et nous l'avons dit, l'échange direct entre les uns et les autres, demeurent et demeureront toujours indispensables, souhaitables et cela répond à la question posée par M. VILLARD quand il évoquait les personnes âgées qui ont des difficultés évidemment à utiliser les voies numériques.

Et il est tout aussi indispensable d'ailleurs que la MSA poursuive sa mission de soutien au monde agricole, celle qui fonde son esprit mutualiste sur 3 piliers : la solidarité, la responsabilité et la démocratie, car vous démontrez un dynamisme constant à travers aussi vos projets d'avenir.

A travers le projet "MSA 2025" qui sera prochainement adopté et qui trace votre feuille de route pour 5 ans, vous promouvez ainsi votre place dans la protection sociale de demain en investissant toujours très fortement les territoires ruraux et en mettant en œuvre de nouvelles activités dont je dirai un mot tout à l'heure.

La Convention d'Objectifs et de Gestion 2016-2020 a permis déjà de réaffirmer le statut spécifique de votre maison et le rôle majeur qu'elle joue dans le maintien du tissu rural. Le mode de Gouvernance de la MSA, le réseau des 35 Caisses locales n'ont pas été remis en cause, le rôle des élus et donc les possibilités d'actions sur les territoires ont été préservés et c'est tant mieux.

Je rajoute à cela que le soutien au monde agricole que vous apportez toujours peut aussi prendre des formes particulières. Et je fais référence ici au très beau film que nous avons vu ce matin sur le loup en Savoie. Un film similaire aurait d'ailleurs pu être réalisé en Isère ou en Haute-Savoie compte tenu de la situation. Je voudrais adresser à ceux qui l'ont conçu et élaboré mes félicitations pour ce documentaire à la fois émouvant, équilibré et fort.

Ce film montre un certain désarroi qu'il faut prendre en compte et je crois que vous auriez intérêt à le diffuser autant que possible à Paris.

Je ne suis pas sûr qu'il ait eu aujourd'hui l'écho qu'il mérite et je suis certain que sa projection pourrait faire évoluer un certain nombre d'appréciations sur ce sujet très compliqué.

La recherche d'activités que vous avez engagée, est aujourd'hui parfaitement légitime, eu égard à la baisse constante du nombre de ressortissants agricoles et, en particulier, des non salariés, et à l'augmentation de la productivité de la gestion qui est permise notamment par les outils informatiques, mais ce n'est pas le seul facteur de productivité. La reconnaissance des compétences de la MSA dans le champ de la protection sociale par l'ensemble des Ministères de tutelle a amené l'Etat à vous confier de nouvelles missions qui me paraissent aujourd'hui importantes, car elles traduisent en réalité la reconnaissance par l'Etat de la qualité de votre gestion.

C'est le cas pour cette diversité avec la gestion du FCTVA, des accidents du travail agricoles qui était jusque là confiée à la Caisse de Dépôt, la gestion de l'ensemble des assurés tout régime confondu de St Barthélémy, la gestion des prestations en nature de l'assurance maladie de la RATP de Paris (*on est loin de ce que faisait la MSA initialement*), ou encore la gestion de l'allocation de solidarité aux personnes âgées qui était aussi confiée à la Caisse de Dépôt et Consignation.

Cette diversification de votre activité garantit votre pérennisation et vous permet d'agir aussi au plus près des besoins.

Vous êtes d'ailleurs déjà particulièrement présents auprès de vos adhérents avec un certain nombre de dispositifs de soutien qui fonctionnent. Bulle d'Air a aussi été cité, le soutien aux éleveurs, aux agriculteurs en difficultés et aussi le film que nous avons vu, en traduit un des volets.

Je note que la MSA Alpes du Nord est aussi précurseur avec la mise en place du Sillon Dauphinois qui lui permet de venir en aide aux agriculteurs en difficultés.

En conclusion, je noterai trois points :

- On a pu apprécier la volonté qu'est la vôtre d'être en phase avec l'évolution de la société d'aujourd'hui qui se traduit par trois engagements forts de mon point de vue qui ont été rappelés et qui figureront dans vos projets futurs : la proximité, la transparence et les échanges qui ont eu lieu d'ailleurs avec les réponses aux questions posées, puis les échanges avec la salle le confirment, et la performance de gestion. La voie est très clairement tracée avec ces 3 volets.
- Je souhaitais aussi avoir une pensée émue pour M. EXERTIER qui nous a quittés brutalement le 20 Décembre dernier, et évidemment une pensée émue pour son épouse, sa famille et ses proches. Et dire que Madame la Présidente, Mme THEVENAS, je ne doute pas vous aurez à cœur de reprendre avec efficacité les tâches et les missions qu'il accomplissait quotidiennement au service de la MSA et du monde agricole.
- Enfin, je voulais vous féliciter, toutes et tous, pour la qualité des travaux de ce matin et vous remercier une dernière fois pour m'avoir convié à y participer.

Merci de votre attention"

Mme THEVENAS remercie très sincèrement M. BEFFRE pour son intervention.

Mme THEVENAS clôt cette matinée avec les propos ci-après :

"Tout d'abord, je vous invite à compléter le questionnaire de satisfaction qui se trouve dans le dossier qui vous a été remis en début de séance. En effet, l'amélioration continue passe par l'évaluation. Une urne est à votre disposition, à la sortie de la salle, pour les recueillir.

Je tiens également à réaffirmer que le monde agricole est une famille qui m'est chère. J'ai à cœur de défendre ses intérêts avec VOUS, délégués MSA bien sûr, mais aussi avec VOUS, nos partenaires de longue date, présents en nombre dans la salle.

Les élections de la MSA sont une occasion de porter ensemble la voix du monde agricole. En tant que partenaire de la MSA, vous pouvez jouer un rôle majeur dans leur réussite. C'est grâce au relais que chacun d'entre vous fera de ce moment démocratique fort, que nous atteindrons un taux de participation à la hauteur de l'attachement de nos ressortissants à leur régime de protection sociale.

Chers partenaires, chers administrateurs, si ce n'est déjà fait, je vous invite à affirmer votre soutien en laissant symboliquement quelques mots sur le panneau dédié aux élections MSA 2020. Il sera à votre disposition pendant la totalité du temps de déjeuner. J'ai confiance en notre capacité à avancer ensemble, en équipe et je vous remercie, par avance, pour votre engagement à nos côtés.

Je tiens à renouveler mes remerciements à l'ensemble des participants et je vous invite à partager un moment de convivialité autour d'un cocktail déjeunatoire qui se déroule au même étage, dans l'espace où vous avez pris ce matin le café d'accueil.

Merci à tous"

Mme Françoise THEVENAS déclare l'Assemblée Générale close à 12 H.50.

Le secrétaire de séance,



Fabien CHAMPARNAUD

La Présidente,



Françoise THEVENAS



Des documents de référence

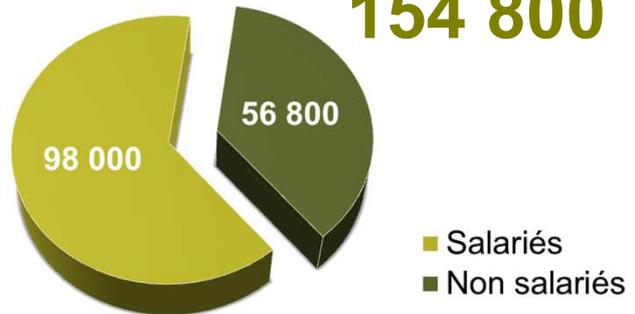


La MSA, acteur essentiel des territoires ruraux

- Acteur économique et de la performance publique
- Acteur du bien-être de la société et de la qualité de vie au travail
- Acteur de proximité, au cœur des territoires



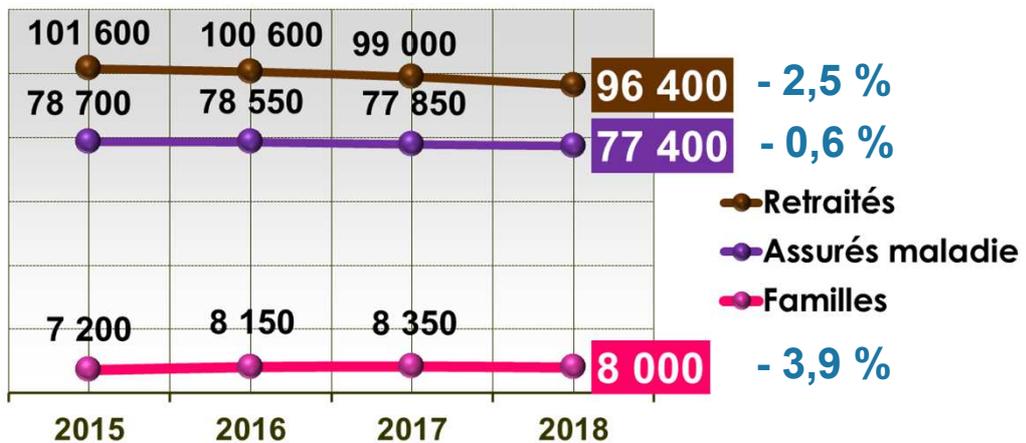
Nos ressortissants



Soit **6,1 %** de la population en Isère, Savoie et Haute-Savoie



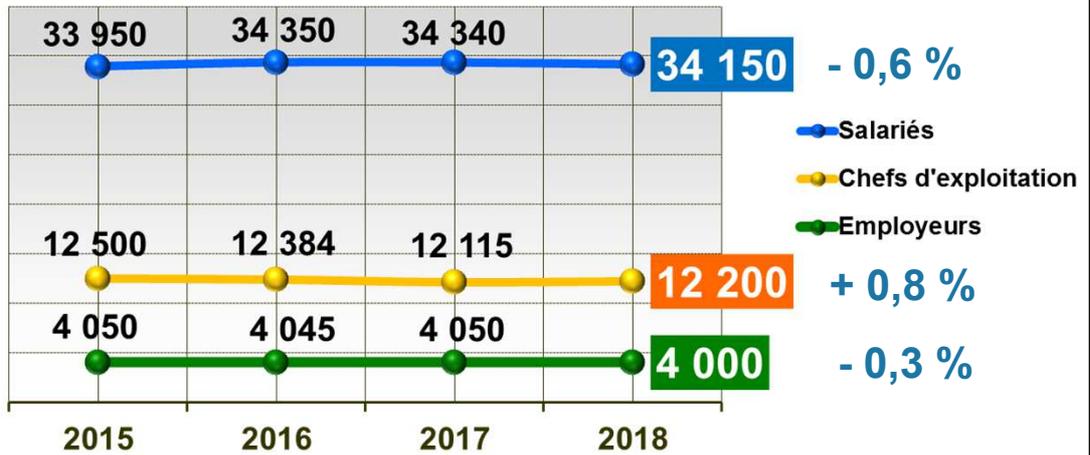
Nos ressortissants



Evolution 2018 / 2017



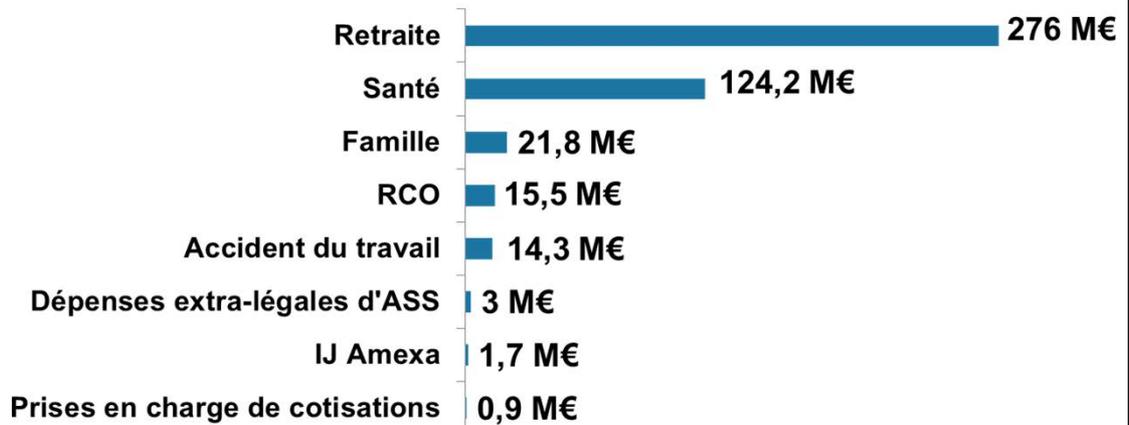
Nos ressortissants



Evolution 2018 / 2017

Redistribution sociale

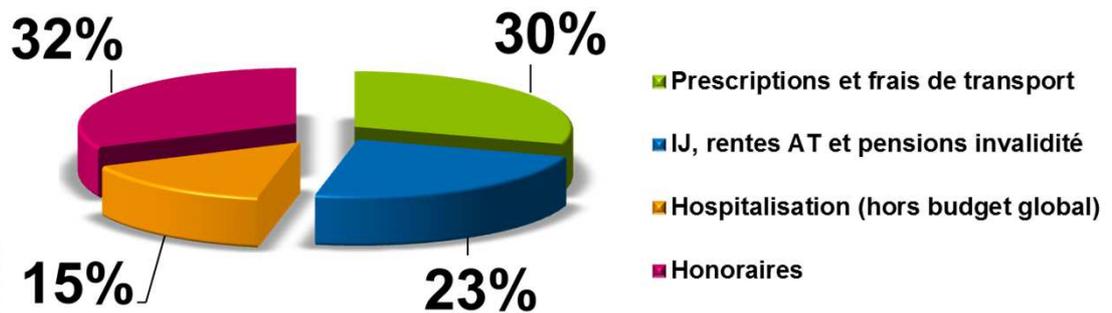
457,4 M€



Répartition des dépenses de santé

(dont accidents du travail)

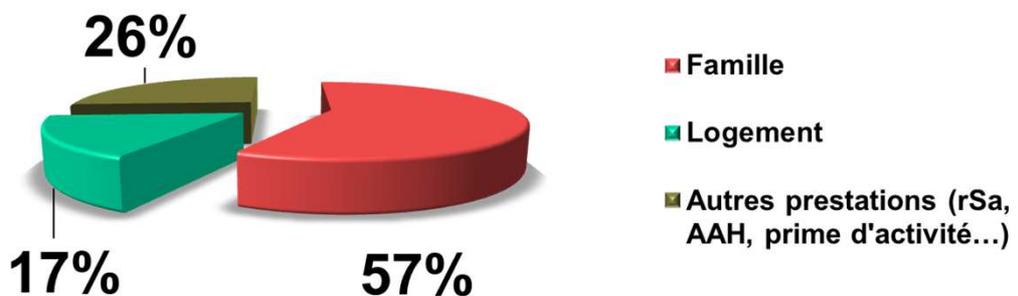
139,6 M€



Répartition des prestations familiales, logement et minima sociaux

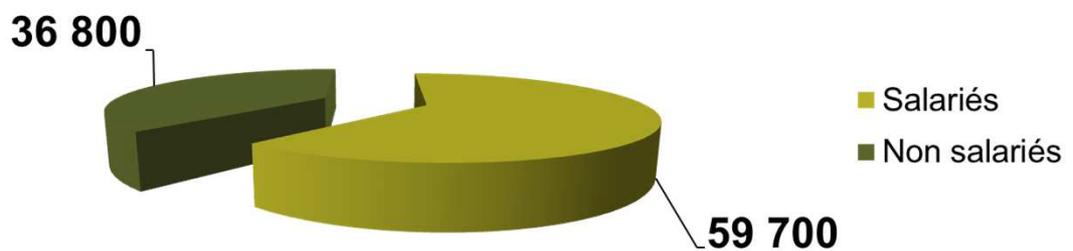
(y compris versement pour le compte de tiers)

37,9 M€



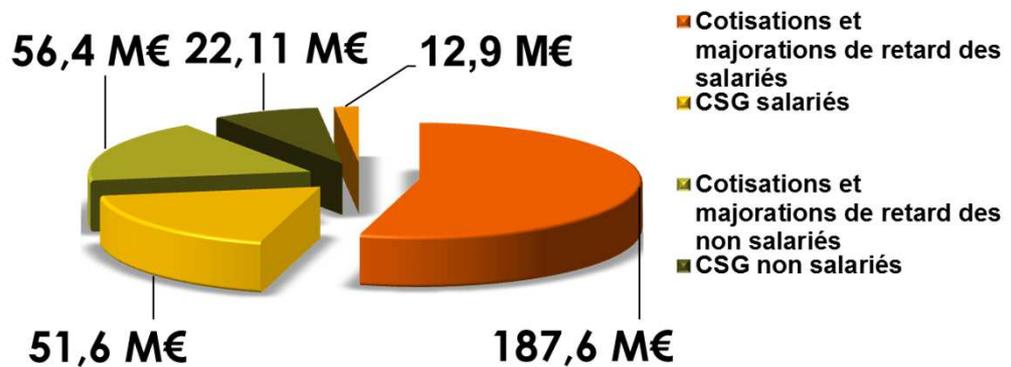
Retraite

- **276 M€** de prestations retraite versés
- **3 700** nouveaux dossiers en 2018
- **96 400** retraités



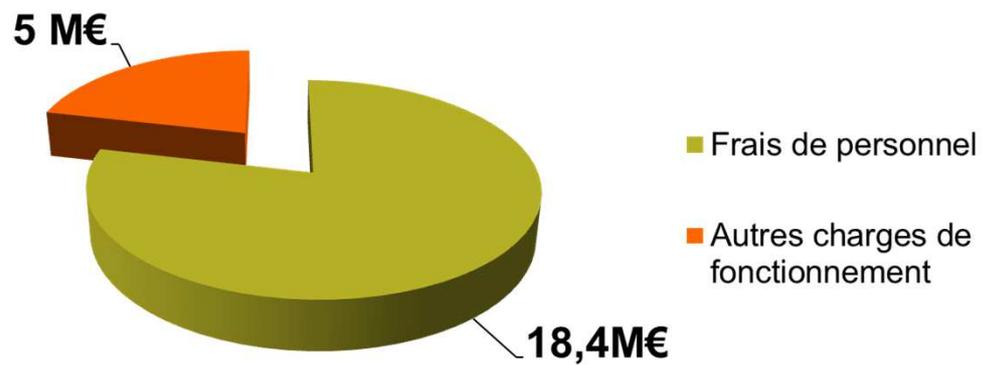
Cotisations et contributions perçues

345,4 M€



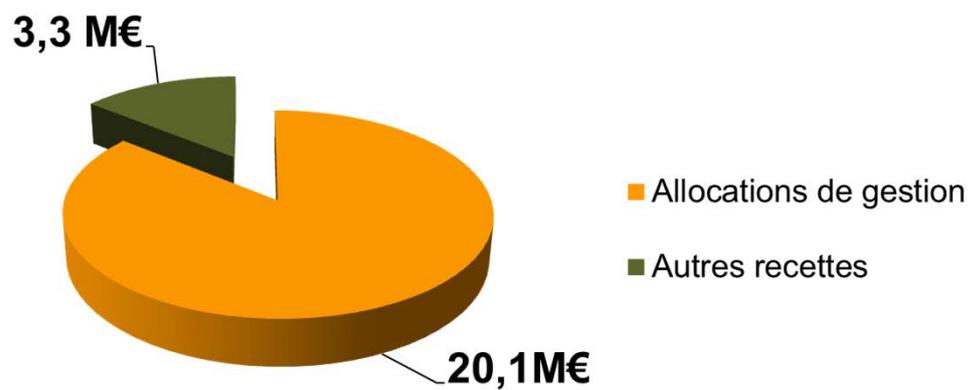
Notre gestion

Nos dépenses : 23,4 M€



Notre gestion

Nos recettes : 23,4 M€



Notre performance de gestion

Pour **100 €**
versés aux adhérents
ou recouverts



2,9 € sont utilisés
pour le fonctionnement
de la MSA Alpes du Nord



Nos actions de prévention santé



14/06 – Les Echelles (73)
« Dépistage du cancer du sein : parlons-en ! »



24/10 – Le Châtelard (73)
Forum prévention santé seniors



16/11 – St-Baldoph (73)
Sensibilisation des délégués MSA
à la vaccination contre la grippe



Nos actions santé sécurité au travail



- **Stand MSA au salon Préventica et Equita** • du 29 au 31/05 et du 31/10 au 4/11 (69)
- **Formation « Travailler en sécurité avec un cheval »** • les 12 & 13/11 (74)
- **Outil d'animation sur le risque chimique** • le 13/02 (38)
- **Signature d'un contrat de prévention avec Gonthier** • le 24/10 (73)



Lancement du DMP

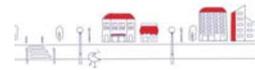
- **Carnet de santé numérique**
- **Facilite** le suivi médical
- **Conserve** les données médicales **en toute sécurité**
- **186** dossiers créés en 2018
Alpes du Nord



Aux côtés des entreprises

TOUT SAVOIR
SUR LE PRÉLÈVEMENT
À LA SOURCE

À DESTINATION DES ENTREPRISES



COOPÉRATIVE
DAUPHINOISE

GRUPE
DAUPHINOISE

DÉCLARATION
DSN
SOCIALE
NOMINATIVE



24/04 – Vienne (38)
**Réunion d'information
Retraite à Yoplaît**

TESA+



Aux côtés des exploitants

28/01 – Dolomieu (38)
**Première de la pièce
« Tom s'installe »**



26/10 – Val Cenis (73)
**Première du film « la
montagne en sursis »**



09/02 – St-Vulbens (74)
**Spectacle « Temps
de cochon »**



- Dispositif « **aide au répit** » pour prévenir l'épuisement professionnel
- Nouvelle offre d'accompagnement plus ciblée des **nouveaux installés**



Aux côtés des familles & des jeunes

08/03 – St-Siméon-de-Bressieux (38)
Journée de l'audition



16/03 – Contamine-sur-Arve (74)
Théâtre forum
« T'as rien de plus fort ? »



07/12 – St-Baldoph (73)
Jury local Appel à projets jeunes



- Mise en place de la « **réduction loyer solidarité** »
- Fin du **régime étudiant** de Sécurité sociale



Avec & aux côtés des partenaires



- **Finales départementales de labours** ● 29/07, 19/08 et 01/09 (73 – 38)
- **Foire de Beaucroissant** ● du 14 au 16/09 (38)
- **Sensibilisation des salariés d'OPA au risque suicidaire** ● le 05/11 (73)
- **Spectacle « Morceaux de vie »** ● le 08/11 (38)
- **Terres Gourmandes** ● les 1^{er} & 02/12 (74)



Les canaux de contact



Des rendez-vous adaptés aux besoins des adhérents

- Des rendez-vous **prestations**
- Des rendez-vous **législations**
- Des rendez-vous **information retraite**
- Des rendez-vous **téléphoniques**



- La PFS répond à **9 appels sur 10**
- **29 900** adhérents reçus en agence dont **25 %** sur rendez-vous



L'engagement transparence



**ASSEMBLEE GENERALE DE LA MSA ALPES DU NORD
DU 12 AVRIL 2019 à GRENOBLE**

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES DES DELEGUES

Questions	Réponses
<p>Quel découpage de cantons pris en compte pour les élections quel nombre de délégués par canton ?</p>	<p>Suite à la réforme territoriale de 2015, le nombre de cantons a été ramené à 65 pour les 3 départements (contre 129). Ces derniers seront pris en compte pour les élections 2020 et se répartissent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'Isère : 29 cantons, soit 261 délégués titulaires potentiels à élire - pour la Savoie : 19 cantons, soit 171 délégués titulaires potentiels à élire - pour la Haute-Savoie : 17 cantons, soit 153 délégués titulaires potentiels à élire. <p>Le nombre de délégués à élire par canton reste inchangé, soit 9 délégués par canton : 4 pour le 1er collège - 3 pour le 2ème collège - 2 pour le 3ème collège.</p> <p>Pour les 1er et 3ème collèges, les candidatures sont individuelles.</p> <p>Un décret a été présenté en Conseil d'Etat en 2019, stipulant qu'il n'y a plus l'obligation pour les candidatures des 1er et 3ème collèges d'avoir un candidat suppléant.</p> <p>Pour le 2ème collège, il s'agit d'un scrutin de liste avec obligation de présenter une liste complète.</p> <p>La date limite de dépôt des candidatures pour être délégué est fixée au 19 Novembre 2019 au plus tard.</p>
<p>Le 7 mars j'ai reçu mon relevé annuel de santé 2017. Tout ce que vous écrivez nous le savons. Nous sommes des adultes responsables et nous ne faisons pas exprès de tomber malade. Je trouve ce relevé désinvolte. En 2015, j'ai eu deux ruptures d'anévrisme. J'ai été très bien soignée et n'ai pas eu de séquelles. Ces soins ont représenté un coût important mais où est ma responsabilité ?</p>	<p>La Sécurité Sociale est un système de solidarité collective, qui, par définition, ne fait pas porter le risque ou la responsabilité du prix des soins sur la personne. M. n'a aucune responsabilité dans les dépenses engendrées par son état de santé.</p> <p>Ce relevé annuel de santé a été mis en place par la loi du 13 Août 2004.</p> <p>Dans un contexte de développement du tiers payant, où le patient ne paie pas directement le soin, les parlementaires ont souhaité que son coût soit connu des patients.</p>
<p>Pourriez-vous m'expliquer comment à partir d'un montant net imposable de 859,21 € (versement de la retraite) vous calculez le montant du prélèvement à la source sur un montant supérieur de 30,24 €, soit 889, 45 € ? Ceci s'est reproduit les mois suivants.</p>	<p>Le PAS (Prélèvement A la Source) est calculé sur le montant net imposable de la retraite qui correspond au montant brut (sans prélèvements sociaux), déduction faite de la CSG déductible de 5,9 % (pour un retraité soumis à la CSG à 8,3 %, à la CRDS (0,5 %) et à la CSA (0,3 %)) .</p> <p>Le montant de 889,45 € correspond au montant brut de 945,21 € - la CGS déductible de 55,76 €, soit 889,45 €.</p> <p>Il convient de noter que ce dispositif de déduction des prélèvements sociaux n'est pas inhérent à la mise en oeuvre du PAS et que les montants imposables ont toujours été calculés ainsi.</p> <p>La MSA n'est pas compétente en matière de calcul d'impôt, elle est juste un intermédiaire, les taux étant fournis par la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques).</p>

Questions	Réponses
<p>Cotisations trop lourdes lorsqu'on emploie un salarié en CDD (contrat saison d'alpage environ 120 jours) !</p>	<p><u>Rappel du dispositif d'exonération "Travailleur Occasionnel" (TO)</u> Les employeurs relevant de la MSA peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération de charges patronales et d'une prise en charge par la MSA du paiement de certaines cotisations conventionnelles patronales lorsqu'ils emploient des salariés considérés comme travailleurs occasionnels. En 2018, l'exonération était totale si la rémunération mensuelle brute était inférieure à 1,25 SMIC, dégressive pour les rémunérations comprises entre 1,25 et 1,5 SMIC, nulle pour les rémunérations égales ou supérieures à 1,5 SMIC. La durée maximale d'application de l'exonération est de 119 jours ouvrés, consécutifs ou non, par année civile et par salarié.</p> <p><u>Remarque</u> : A compter du 1er janvier 2019, l'exonération attachée au dispositif "travailleur occasionnel" est supprimée au profit d'un renforcement de la réduction générale des cotisations patronales (réduction FILLON). Un dispositif d'exonération transitoire est mis en œuvre pour les années 2019 et 2020, avant une suppression définitive au 1er janvier 2021.</p> <p><u>Réponse à ce cas particulier :</u> Effectivement cette situation nécessite d'être réétudiée. La MSA a adressé une demande au tiers déclarant pour exposer cette situation.</p> <p><u>Pour les délégués souhaitant plus de détail :</u> M. a embauché un salarié saisonnier (CDD) du 13 juin au 30 septembre 2018. Lors de la déclaration préalable à l'embauche, il a demandé à bénéficier du dispositif d'exonération prévu pour l'emploi d'un travailleur occasionnel. Nous avons bien enregistré cette information. Il recourt à un tiers déclarant qui a déposé, notamment, les DSN des mois de juin à septembre relatives à l'emploi du CDD. A l'exception du mois de juin (pour un montant de 55,20 €), le tiers déclarant n'a pas appliqué les exonérations de cotisations prévues pour l'emploi d'un travailleur occasionnel. Pourtant, d'après les informations transmises, la rémunération est inférieure à 1,25 SMIC en juillet et inférieure à 1,5 SMIC en août. En revanche pour le mois de septembre, compte tenu du versement de l'ICCP (Indemnité Compensatrice de Congés Payés) en fin de contrat, la rémunération est supérieure à 1,5 SMIC, l'exonération ne trouve donc pas à s'appliquer ce mois. Dans le cadre de la DSN, nous n'avons pas la possibilité d'intervenir sur les données déclarées (pas de fondement juridique et techniquement impossible). C'est au tiers déclarant d'apporter une correction aux DSN déjà déposées.</p>
<p>Cotisations à régler en une seule fois ! Pourquoi ? La MSA Alpes du Nord est-elle en déficit ?</p>	<p><u>Rappel des règles de paiement des cotisations</u> Depuis le 1er janvier 2018, toutes les entreprises agricoles soumises à la DSN ou recourant au TESA+ sont dans l'obligation de procéder au paiement mensuel de leurs cotisations (la date limite de paiement est alignée sur la date limite de dépôt de la DSN, soit le 15 du mois M+1 pour les entreprises de moins de 11 salariés). Les entreprises employant moins de 11 salariés ont la possibilité d'opter avant le 31 décembre, ou au moment de l'embauche d'un premier salarié, pour un paiement trimestriel des cotisations (l'obligation d'adresser mensuellement les DSN ou les TESA+ est maintenue). L'option est valable 12 mois et reconduite tacitement pour l'année suivante. Fin 2017, nous avons informé les employeurs de moins de 11 salariés de la possibilité d'opter pour un paiement trimestriel.</p> <p><u>Réponse à ce cas particulier :</u> A priori, M. ne semble pas avoir été informé de cette possibilité car nous ne trouvons pas trace du courrier GRA prévu à cet effet dans son dossier. Si M. souhaite ne pas payer ses cotisations en une seule fois, il a tout intérêt à ne pas opter pour un paiement trimestriel et veiller à les régler mensuellement en optant pour un prélèvement automatique.</p>

Questions	Réponses
<p>Je conseille aux adhérents de créer et d'utiliser leur espace personnel. Cette procédure rapide avec des réponses adaptées se détériore dans la mesure où le message de réponse devient laconique : <i>"nous étudions votre dossier ou nous n'avons pas les éléments pour vous répondre immédiatement nous vous recontacterons"</i></p> <p>Quelques fois, il faut attendre plusieurs mois voire relancer. Saturation du service ? Manque d'agents ?</p> <p>Plusieurs fois, j'ai sollicité la plateforme téléphonique pour une situation qui avait de la difficulté à obtenir des réponses (Prime d'activité, Droit APL).</p> <p>Je dois faire le même constat : j'ai eu des réponses après plusieurs semaines et pas directement. J'ai dû faire appel à M. PAYER pour une prise en compte de ma demande. C'est inquiétant et je dois dire décourageant.</p>	<p>Réponse aux deux questions</p> <p>Près de 75 % des appels téléphoniques ou des messages envoyés via l'espace privé ont une réponse instantanée de la part des agents d'accueil de la MSA.</p> <p>25 % environ demandent une réponse dit de « second niveau », c'est-à-dire par les services qui traitent les dossiers des adhérents. La priorité est alors mise sur le paiement des dossiers, la réponse au message ou le rappel sont traités ensuite et peuvent demander un certain délai de traitement.</p> <p>Pour rappel, le Gouvernement a décidé en toute fin d'année une revalorisation de la prime d'activité entraînant sur le premier trimestre une forte hausse des sollicitations de la MSA sans que des effectifs supplémentaires n'aient été prévus à hauteur. Ce contexte a effectivement impacté le service Prestations Familiales où des moyens humains conjoncturels ont été mobilisés par la MSA Alpes du Nord (Contrat à durée déterminée notamment).</p> <p>Lorsque les agents de l'accueil physique ou téléphonique identifient une situation de fragilité, ils activent un circuit spécifique avec le service concerné pour un traitement accéléré du dossier.</p> <p>Le conseil de créer son espace privé reste néanmoins le bon, il permet de faire ses démarches, suivre ses paiements en dehors des heures d'ouverture de la MSA, c'est aussi un moyen sécurisé de transmettre ses documents à la MSA, sans risque de perte.</p>